

# GAUDENTIUS I

## RÉFUTATION De la doctrine de Gaudentius.

*Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XIII, p. 643-672.*

*Traduit par l'abbé BURLERAUX.*

### **LIVRE PREMIER. Réfutation de deux lettres adressées par Gaudentius à Dulcitus.**

I. Gaudentius, évêque donatiste de la ville de Thamugade, menaçait de mettre le feu à son église et de s'y brûler vif, lui et quelques sectaires qu'il avait fanatisés. Dulcitus, que ses fonctions de tribun et de notaire rendaient recommandable, et qui avait été chargé par le pieux empereur d'appliquer les lois destinées à rétablir l'unité, usait d'une douceur extrême à l'égard de ces furieux, et avait d'abord écrit à ce même Gaudentius pour le rappeler à des dispositions pacifiques. Gaudentius lui adressa, comme réponse, deux lettres, l'une très-courte, confiée à la hâte à des courriers très-pressés, l'autre très-longue, toute composée de passages de l'Écriture, qui à ses yeux formulaient complètement sa réponse. Or, avec l'aide de Dieu, je me propose de donner de ces deux lettres une réfutation si péremptoire, que les intelligences les moins cultivées seront forcées d'avouer que je n'ai rien laissé sans réponse. Je citerai d'abord ses propres paroles, que je ferai suivre immédiatement de la réplique. Ce n'est pas ainsi que j'ai procédé quand j'ai répondu à l'écrit de Pétilianus. Pour annoncer que je citais ses paroles, je me servais de cette formule : « Pétilianus ajouta » ; et quand je parlais de moi, j'ajoutais : « Augustin répondit ». Pétilianus m'accusa calomnieusement de mensonge, sous prétexte qu'il n'avait jamais eu aucune discussion avec moi. Mais n'a-t-il pas dit ce qu'il a écrit, et si je n'ai pas entendu les paroles que je cite, ne les ai-je pas lues dans la lettre ? Ou bien comment soutenir que je n'ai pas répondu, parce que je n'ai jamais engagé aucune discussion avec lui, et que je me suis contenté de répondre par lettre ? Que ferons-nous à des hommes qui ont un tel cœur, ou qui, s'ils ne l'ont pas, le supposent gratuitement dans les autres ? Eh bien ! nous les satisferons tous. Quand nous citons les paroles de Gaudentius, nous ne disons pas : « Gaudentius a dit », mais nous annonçons ses paroles en disant : « Texte de la lettre » ; de même, quand nous répondons, nous ne disons pas : « Augustin répondit », mais simplement : « Réponse ». Commençons donc à réfuter, de Gaudentius, celle de ses lettres, qui fut à la fois la première et la plus courte.

II. Texte de la lettre : « Au très-illustre, et pour nous, si vous le voulez, au très-désiré Dulcitus, tribun et notaire, Gaudentius évêque ». Réponse : Abstenons-nous de discuter ces premières paroles, car ce serait nous (644) arrêter à des superfluités, tandis que certains passages plus importants nécessiteront de notre part de plus longs développements.

III. Texte de la lettre : « J'ai reçu de votre religion la lettre que vous avez

confiée, pour me la remettre, à des hommes que leurs moeurs et leur profession rendent universellement recommandables ». Réponse : Je n'examinerai pas comment vous avez pu vous servir de cette expression : « Votre religion », en vous adressant à un homme que vous regardez plutôt comme irréligieux. J'ai lieu de croire que sur vos lèvres cette parole est une pure formule de respect dont vous n'avez pas cru pouvoir vous dispenser ; car, dans la lettre que le tribun vous a écrite, il vous traite avec plus de respect qu'un catholique ne doit le faire à l'égard d'un hérétique; sans doute qu'il espérait guérir votre intelligence par ces formes douces et élogieuses.

IV. Texte de la lettre: « Il y a dans la lettre de Votre Excellence beaucoup d'expressions et d'idées sur lesquelles, pour le moment, je garde le silence. Mais je vous fais remarquer une affirmation qui, sans doute, a échappé à votre sagacité; vous dites dans votre lettre que nous ne sommes pas absolument innocents et pourtant que nous ne sommes pas coupables ». Réponse : Comment peut-il ne point regarder comme coupables des hommes dont il condamne l'assemblée? Comment a-t-il pu ne pas vous regarder comme coupable, quand il déclare formellement que les âmes soumises à votre direction périront misérablement; quand il ajoute que dans ce monde vous ne pouvez vous attirer que la haine des hommes, et au jugement dernier, le plus affreux désespoir? Comment a-t-il pu ne point vous regarder comme coupable, quand il vous a exhorté de tout son pouvoir à suivre l'exemple de beaucoup d'entre vous, à quitter vos erreurs et votre hérésie, et à embrasser l'unité et la vérité de la foi divine? Mais je n'ai point entrepris de justifier les paroles du tribun, il me suffit de réfuter le langage d'un hérétique. Si donc il est échappé à ce laïque défendant la bonne cause, quelque expression inconsiderée, peut-on ne pas l'excuser ? peut-on surtout s'appuyer sur ses paroles pour préjuger la cause de l'Eglise catholique ? Pour vous, pesez plus mûrement vos paroles, car nous n'oublions pas que dans notre conférence de Carthage, vous avez été délégué avec six autres évêques pour justifier votre coupable séparation.

V. Texte de la lettre : « Si vous nous regardez comme des criminels, toute relation avec nous doit vous inspirer l'horreur la plus profonde ». Réponse : Oui, on doit se refuser à tout commerce avec les méchants, mais non avec les convertis. Nous évitons avec soin et pour notre salut, la société des hérétiques, mais leur conversion, nous l'implorons avec toute l'ardeur de nos désirs.

VI. Texte de la lettre: « Si donc, comme vous l'affirmez, vous nous regardez comme innocents, forts de notre foi en Jésus-Christ, nous nous réjouissons de souffrir la persécution ». Réponse: J'ai sérieusement médité la lettre que vous avez reçue du tribun, et je n'ai lu nulle part aucune expression qui parût vous déclarer innocent ; il dit seulement vous avoir entendu donner par d'autres la qualification d'homme prudent. Mais vous n'ignorez pas que dans les saintes Ecritures cette épithète s'applique non-seulement aux bons, mais encore aux méchants. Le serpent qui a séduit le premier homme, n'est-il pas désigné sous ce titre? Parmi les interprètes, quelques-uns l'appellent le plus sage de tous les animaux (1); mais les exemplaires grecs, et avec plus de raison, le désignent comme étant le plus prudent des animaux, et c'est cette version que la langue latine a suivie. Admettons que le tribun ait appelé innocents tous ceux dont il a dit qu'ils sont par vous entraînés malgré eux à leur perte ; qu'y a-t-il d'étonnant qu'il ait cru que les choses se passaient parmi vous comme elles se passent ailleurs ? Il n'y a donc pas trop lieu de vous réjouir de la persécution que vous subissez, puisque vous ne pouvez appuyer sur rien le brevet d'innocence que vous vous décernez. Et qu'on ne dise pas que cette persécution s'applique directement aux hommes; ce sont les vices que l'on persécute, afin de délivrer les hommes; n'est-ce pas ainsi qu'un habile médecin en use à l'égard de ses malades? Fussiez-vous innocents sur tout le reste, vous devenez coupables, par cela seul que vous désirez la mort des innocents. Ceux qui se regardent comme innocents, et néanmoins ne veulent pas épargner leur vie, ne méritent-ils pas que l'on dise d'eux qu'ils tuent les innocents?

VII. Texte de la lettre : « Dans cette Eglise

dans laquelle, comme vous l'avez dit vous-même, le nom du Seigneur et de son Christ a toujours été invoqué, nous resterons vivants tant qu'il plaira à Dieu, ou nous perdrons la vie dans le camp même du Seigneur, comme doivent le faire tous les enfants de Dieu ; nous déclarons donc que s'il nous est fait violence, les choses pourront en effet se passer ainsi. Quel homme assez insensé hâterait pour lui le moment de la mort, s'il n'y était réduit par la violence? » Réponse : Il est dit dans la lettre du tribun que le nom de Dieu est invoqué par vous, mais il n'est pas dit qu'il soit invoqué dans la vérité. Lors même qu'il l'aurait dit, je pourrais y voir pour vous un titre réel, non pas à la gloire, mais au châtement. Parlant des nations païennes, l'Apôtre n'a-t-il pas dit : « Elles retiennent la vérité captive dans l'iniquité (1) ? » C'est là aussi ce que vous faites, puisque vous retenez captive dans l'iniquité de l'erreur la vérité du divin baptême. De notre côté, quand nous corrigeons votre iniquité, nous ne devons pas détruire la vérité de ce sacrement. Et puis, malgré votre innocence, vous déclarez, dans des termes plus ou moins déguisés, la résolution où vous êtes de brûler l'église et de vous ensevelir, vous et les vôtres, sous ses ruines. En disant que vous périrez dans l'église, ne voulez-vous pas dire avec l'église? N'est-ce pas là ce que vous méditez de faire au moyen de l'incendie? Est-ce donc l'innocence tant vantée du Donatisme qui vous inspire de chercher aujourd'hui dans votre mort ce que- vous cherchiez autrefois à Carthage, mais non pas au prix de votre mort, quand vous donniez un libre cours à votre jalousie contre nous à l'occasion de ces basiliques qui vous avaient appartenu? Comment douter que vous ayez fait alors ce qu'aujourd'hui vous vous préparez à faire au risque de votre vie? Et si vous n'avez pas agi de cette manière, votre conduite en ce moment n'en est que plus barbare et plus criminelle. Mais vous ajoutez : « Si l'on nous fait violence », car, dites-vous encore : « Quel homme serait assez insensé pour hâter sa mort sans y être contraint par aucune nécessité? » Combien plus insensé; encore ne doit pas être celui que l'on pousse à la vie et qui s'empresse de courir à la mort?

VIII. Texte de la lettre : « Quant à ceux qui

sont avec nous, je prends à témoin Dieu et tous les sacrements que, dans une exhortation persuasive, j'ai invité ceux qui voulaient sortir, à le déclarer publiquement, car nous qui savons que la foi divine ne doit être imposée à personne par la violence, nous ne pouvons évidemment retenir aucun homme malgré lui ». Réponse: Puisque vous ne retenez personne par force, pourquoi donc, si ce que vous allez faire est bien, ne proclamez-vous pas ostensiblement que l'oeuvre à laquelle vous les engagez, est une oeuvre excellente? Ne serait-ce pas que vous comprenez vous-même que c'est un crime que vous méditez, et que si vous menacez de l'accomplir, vous vous proposez non pas tant de le réaliser, que de jeter la terreur autour de vous? et alors, choisissez : ou bien vous êtes menteur, si vous ne dites pas la vérité, ou, si vous la dites, vous affichez une effrayante cruauté.

IX. Texte de la lettre; ceci est écrit d'une autre main : « Je souhaite que vous remportiez les plus brillants succès dans les affaires de la République, et que vous cessiez d'inquiéter les chrétiens ». Réponse: Nous pouvons; nous aussi, lui souhaiter la santé et toute sorte de succès dans les affaires de la République, mais nous ne souhaitons pas qu'il se lasse de travailler à la conversion des hérétiques.

X. Texte de la seconde lettre : « Au très-digne et très-désiré Dulcitus, Gaudentius évêque ». Réponse : Si vous éprouvez pour cet homme une affection si vive, pourquoi donc refusez-vous de vivre avec lui dans l'union de Jésus-Christ? Dans le but de rendre en quelque sorte le mal pour le mal, ne désirez-vous pas rebaptiser

celui que vous regardez comme votre persécuteur?

XI. Texte de la lettre : « Ceux qui ne se connaissent que par la renommée, éprouvent ordinairement le désir d'échanger quelques paroles et de se rencontrer, ou du moins, quand ils se rencontrent, ils n'ont pas l'un pour l'autre cette sorte de crainte que l'on éprouve en présence d'un inconnu. Or, dans votre censure, vous vous félicitez de m'avoir trouvé absent, et dans vos lettres, vous paraissez contrasté de mon retour ». Réponse : Il ne suffit pas de se connaître par la renommée pour éprouver le désir de se voir, il faut que cette renommée soit telle, qu'elle inspire (646) des sentiments d'estime réciproque. Comment donc ne pas s'étonner de vous entendre dire que vous éprouvez un vif désir de voir celui que vous regardez comme votre persécuteur, tandis que celui qui vous persécute se félicite de votre absence et refuse de se trouver en votre présence. Ce phénomène ne peut s'expliquer qu'en admettant qu'il vous regarde en réalité comme le persécuteur de ceux pour qui votre présence est un obstacle à leur salut en Jésus-Christ.

XII. Texte de la lettre : « Dans ma lettre d'hier, pressé par le départ précipité du courrier, j'ai dû m'imposer une concision extrême; aujourd'hui, je crois devoir chercher, dans les témoignages de la loi divine, la réponse à la lettre de Votre Excellence. Le Seigneur a dit : Vous ne tuerez ni l'innocent, ni le juste, et vous ne purifierez pas le coupable (1). Il suit de là que dans la pensée et au jugement de Dieu, on doit regarder, comme coupables d'un crime égal, et celui qui absout un coupable, et celui qui tue un innocent. Si, avant d'entrer en communion avec vous, Gabinus, que vous désignez par son nom, et les autres réfractaires étaient coupables, à moins d'aller contre la parole de Dieu, on ne devait pas les absoudre. Ait contraire, s'ils ont été reçus parce qu'on les regardait comme des innocents et des saints, pourquoi tuez-vous des innocents qui professent la même croyance que ceux que vous recevez comme des saints? » Réponse: Vos paroles ne sont que haine et mensonge. En effet, celui à qui vous parlez n'a pas reçu l'ordre de vous tuer, mais celui de vous convertir. Si vous refusez, on vous envoie en exil, afin que vous ne soyez point un obstacle à la conversion des autres. Que si les justes ne doivent pas traiter ainsi les pécheurs, pourquoi donc, et bien à tort, vouliez-vous vous faire un titre de gloire, dans notre conférence, de l'exil de Cécilianus, auquel il avait été condamné par l'empereur, sur les instances de vos ancêtres? Quant à ce tribun auquel vous écrivez, et qui a pour mission de faire exécuter les lois relatives à l'unité, il est si désireux de vous voir vivre, qu'il craint un suicide de votre part. Voilà ce tribun et vous voilà vous-même. Il veut que vous viviez dans la paix de Jésus-Christ, et vous voulez vous tuer dans la secte de Donat; dites maintenant,

1. Exode, XXIII, 7.

quel est, en réalité, votre véritable persécuteur.

XIII. Vous parlez ensuite de Gabinus et de plusieurs autres qui, après avoir appartenu au donatisme, ont ouvert les yeux à la vérité catholique et sont rentrés dans nos rangs; mais, je vous en prie, gardez-vous de croire qu'ils ne sont point purifiés de leur contact avec vous, parce que nous ne leur avons pas réitéré le baptême. Ceux qui n'étaient point encore baptisés, à leur entrée dans l'Eglise ont été purifiés de tous leurs péchés dans le bain de la régénération. Quant à ceux qui ont reçu ce sacrement hors de l'Eglise, il est vrai que, loin d'y trouver un secours, ils n'y trouvent qu'une matière de jugement et de condamnation; mais comme dans les déserteurs eux-mêmes nous ne violons jamais le caractère royal, il se réalise pour eux ce qui est dit dans l'Ecriture : «La charité couvre la multitude des péchés (1) ». C'est ainsi que sans aucune réitération du baptême, la charité de l'unité catholique suffit à elle seule pour opérer la justification, sans que l'on puisse dire que ce qui n'existait qu'au dehors, se soit produit intérieurement; ce serait là une erreur; pour rester dans la vérité, il faut dire que, l'obstacle extérieur étant levé, le sacrement a pu produire tous ses effets intérieurs. Quand donc vos coréligionnaires viennent à nous, nous ne les regardons pas comme

des saints, puisque au contraire nous soutenons qu'ils se sanctifient en rentrant dans l'unité, tandis qu'ils ne pouvaient se sanctifier en restant parmi vous. Il n'est donc pas vrai de dire que nous vous tuons innocents, puisque tout coupables que vous êtes, nous vous empêchons de vous ôter la vie.

XIV. Réveillant vos souvenirs, vous nous objectez cette parole du Seigneur: « Vous ne tuerez pas l'innocent, ni le juste ». Si vous êtes innocent et juste, pourquoi donc vous suicider vous-même? Nous ne vous croyons ni innocent, ni juste, et cependant nous ne voulons pas que vous vous donniez la mort; vous vous décernez un brevet d'innocence et de justice et vous n'épargnez ni l'innocent ni le juste. Vous l'avez dit vous-même : « Il est certain que celui qui absout un coupable et celui qui tue un innocent, sont, au jugement de Dieu, convaincus du même crime ». Pourquoi donc avez-vous absous le Maximianiste

1. Pierre, IV, 8.

647

Félicianus, dont la culpabilité était évidente? Pourquoi vous tuer vous-même, quand vous êtes convaincu de votre innocence? Pour nous, nous n'absolvons pas le coupable, mais nous désirons d'abord le convertir, afin qu'ensuite il mérite d'être absous; mais soit que vous vous épargniez, soit que vous vous ôtiez la vie, tant que vous resterez Donatiste, nous ne pourrions vous regarder comme innocent. Libre à vous de vous attribuer toute l'innocence possible, mais du moment que vous vous suicidez innocent, vous cessez de l'être à nos yeux. Mais, me direz-vous peut-être, quand je me tue, je ne tue point un innocent, puisque je deviens coupable par le fait seul que je forme la résolution de m'ôter la vie; avant de tuer le corps, je suis déjà coupable dans mon âme. Si c'est là ce que vous dites, vous êtes parfaitement dans la vérité, et en vous accusant, vous vous défendez d'une manière étrange. Vous prouvez que-la résolution même de vous tuer, vous constitue coupable; il est évident dès lors qu'après la perpétration du crime, il sera impossible de vous prouver que vous avez tué un innocent. Il suit de là qu'un innocent peut être tué par une main étrangère, tandis que celui qui se tue n'est jamais innocent, puisque la volonté seule de se suicider a suffi pour le rendre criminel. C'est ce qui aurait lieu pour vous, si, avant d'avoir prémédité votre mort, vous eussiez été innocent; mais il n'en était point ainsi, car votre hérésie est d'abord pour vous un crime; votre suicide ne sera donc pas pour vous le principe de votre iniquité, il ne fera qu'y mettre le dernier sceau.

XV. Texte de la lettre : « Quant à saint Émérîte de Césarée, ce que vous en avez appris est le résultat d'une fausse renommée. Tout cela fût-il vrai, je redirais alors cette parole de l'Apôtre : Lors même que quelques-uns d'entre eux auraient abandonné la foi, est-ce que leur infidélité a détruit la foi divine? Assurément non (1) ». Réponse Je crois devoir raconter d'Émérîte de Césarée, ce que vous n'avez osé dire. C'est à tort que le bruit a couru qu'il s'est fait catholique rien de plus facile que de vous donner connaissance de tout ce qui s'est passé. Pourquoi donc voudriez-vous taire les éloges que mérite votre co-évêque, dont le nom vous est proposé comme modèle? Si dans un moment

1. Rom. III, 3.

aussi solennel, sa conduite a mérité quelques louanges, vous convient-il de les ensevelir dans le silence de l'oubli? Vous ne voulez pas que nous disions que vous avez été jaloux des éloges qu'il a pu mériter; quel motif aviez-vous donc de les passer sous silence, si ce n'est parce que vous avez craint d'avoir à rougir de sa conduite? Émérîte se rendit donc à l'église où nous étions tous réunis. Il y vint pour le seul plaisir de nous voir et sans qu'il ait eu à subir aucune violence ni de persuasion ni de coaction. Après

nous être rencontrés, nous entrâmes ensemble dans une église catholique, une foule immense s'y rendit également. Mais il ne put rien dire ni pour sa propre justification ni pour la vôtre, et cependant il refusa d'entrer dans l'unité; quoique fortement ébranlé il tint bon dans son erreur, quoique convaincu il garda le silence, quoique vaincu il se retira sain et sauf. Se pouvait-il une circonstance qui prouvât mieux notre douceur, qui rendît plus invincible la vérité catholique, qui fût plus propre à procurer votre conversion, si vous vouliez y réfléchir sérieusement ? Il est évident qu'en se rendant de lui-même au milieu de nous, il se proposait de parler en votre faveur, et par là même contre nous; si donc il a gardé le silence, c'est qu'il n'a rien trouvé à dire. Il avait certainement préparé ce qu'il devait dire, mais dans son infinie miséricorde, Dieu permit que la réfutation la plus péremptoire précédât les plus insidieuses objections. Direz-vous qu'il pouvait répondre, mais qu'il ne le voulut pas; alors lisez ce qu'il a dit en sa présence et répondez vous-même. Si Emérite eût embrassé le parti catholique, seul principe de la paix, vous diriez qu'il a été vaincu, non pas par l'évidence de la vérité, mais par le poids accablant d'une persécution à laquelle il n'a pu résister. Si on l'eût amené chargé de chaînes à l'assemblée, vous diriez que s'il s'est tu, ce n'est pas qu'il n'eût rien à répondre, mais parce qu'il cherchait un moyen de recouvrer sa liberté. Si donc il s'est présenté de lui-même et en toute liberté, avouez que s'il lui a manqué quelque chose pour répondre, ce n'a pas été la langue, mais la possibilité de soutenir une cause aussi défectueuse; d'un autre côté, s'il a refusé d'entrer dans la communion de l'Église catholique, c'est que la confusion qu'il a ressentie, en blessant son orgueil, n'a fait que rendre son obstination (648) plus profonde. Mais ce qui fut pour lui un supplice et une cause de ruine, a été pour d'autres un principe de retour et de salut. En effet, supposé qu'Emérite fût aujourd'hui en communion avec nous, on soupçonnerait qu'il a cédé à la frayeur; tandis qu'en le voyant persévérer dans la secte de Donat, sans qu'il ait pu soulever la moindre objection contre l'unité catholique, on peut interpréter son silence comme étant un cri de réprobation contre ses propres sectaires. Disons-le encore, quand il se présenta librement devant nous avec un plein pouvoir de parler et de répondre, n'avait-il pas pour but de vous défendre et de nous attaquer? et c'est alors cependant qu'Emérite, cet ennemi déclaré de notre Eglise, se renferma dans un profond silence.

XVI. Mais j'admire vraiment cette consolation presque apostolique que vous adressez à vos coreligionnaires. Sans doute, ils n'ont qu'à se louer d'Emérite, qui a fait pour vous tout ce qu'il a pu, puisqu'il a refusé de se séparer de votre cause, quoiqu'il lui eût été impossible de la justifier; mais combien d'autres qui, rejetant vos erreurs, sont rentrés dans le sein de l'Église catholique ! C'est contre eux que vous rappelez cette parole de l'Apôtre : « Si quelques-uns d'entre eux renoncent à la foi, est-ce que leur infidélité détruira la foi divine? Assurément non ». Pourquoi vous arrêter en si beau chemin ? dites franchement que ceux qui ont cru à la parole de Dieu ont perdu la foi, et que cette foi n'est conservée que par ceux qui croient à la parole de l'homme. « Toutes les nations seront bénies en votre race », dit le Seigneur (1). Voilà celui en qui mettent leur foi et leur confiance, ceux qui vous quittent pour passer dans nos rangs. Des hommes ont osé dire que les nations des rives opposées de la mer avaient péri sous l'influence du péché de Cécilianus, et c'est à la parole de tels hommes, que croient ceux qui persévèrent dans votre communion. Et vous soutenez que ceux qui se sont attachés à la foi de Dieu ont perdu la foi, tandis que ceux qui ne se sont reposés que sur la parole des hommes ont conservé la foi de Dieu. Est-ce sans raison qu'après ces paroles que vous avez rappelées précédemment, l'Apôtre ajoute aussitôt : « Or, Dieu est la vérité même et tout homme est menteur (2)? » Quoi de plus faux,

1. Gen. XXII, 18. — 2. Rom. III, 3, 4.

si ceux qui croient à la parole du Dieu de vérité ont perdu la foi, tandis que cette même foi est conservée dans toute sa pureté par ceux qui croient à la parole de l'homme

naturellement menteur ?

XVII Texte de la lettre: « Vous semblez vous appuyer sur l'autorité de la loi pour me conseiller la fuite ; mais celui-là seul qui accomplit la loi mérite d'être écouté; car l'Apôtre a dit : Ce ne sont pas ceux qui se contentent d'entendre la loi qui sont justes devant Dieu, mais ceux qui l'accomplissent (1). Écoutez encore cette parole du Seigneur: Le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis; tandis que le mercenaire, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup et s'enfuit, et le loup les dévore et les disperse (2) ». Réponse : Voilà comment la secte de Donat comprend l'Évangile. L'Apôtre n'était donc pas un pasteur véritable, mais un mercenaire, quand se faisant descendre du haut d'un mur à l'aide d'un panier, il s'échappa ainsi des mains de celui qui voulait s'emparer de sa personne ; mais le bon pasteur, ce serait vous qui, après avoir tué l'esprit de vos ouailles par les plus coupables erreurs, n'aspirez à rien moins qu'à tuer leur corps, à les ensevelir sous les mêmes cendres qui doivent vous consumer? N'entendez-vous pas cette parole du bon pasteur, du prince de tous les pasteurs : « Le voleur ne se présente que pour tuer et pour perdre (3) ? » Après vous être éloigné, est-ce pour cela que vous êtes revenu? après avoir pris la fuite, est-ce pour cela que vous êtes rentré? Ce ne peut être là que l'oeuvre d'un brigand et d'un voleur, et non celle d'un pasteur et d'un gardien. Remarquez encore que sans subir aucune contrainte de notre part, vous avez dépouillé du nom de pasteur tous ceux de vos collègues qui ont pris la fuite, pour les flétrir du titre de mercenaires. Si les brebis du Seigneur étaient sous votre direction, ou bien elles viendraient avec vous, afin qu'après votre conversion, elles pussent se flatter d'avoir un véritable pasteur, ou bien en chercher un autre, après vous avoir abandonné. Le mercenaire dont parle le Seigneur, c'est celui qui, à l'aspect du loup, s'enfuit non pas corporellement, mais spirituellement, quand la crainte lui fait quitter le sentier de la justice

1. Rom. II, 13. — 2. Jean, X, II, 12. — 3. Act. IX, 23. — 4. Jean, X, 10.

649

Ainsi prit la fuite votre Secundus de Tigisit quand, en face de Purpurins de Lima, convaincu d'homicide et devenu furieux, on le vit succomber à la crainte de perdre son rang de primat ou d'évêque. Les Apôtres étaient de bons pasteurs, et cependant on les vit s'échapper corporellement à ta persécution, mais sans cesser d'entourer de leurs soins et de leur amour les brebis du Seigneur. Si vous étiez un véritable pasteur, tout d'abord vous ne seriez point dans le camp du loup ravisseur, ensuite vous prêteriez une oreille obéissante et attentive à l'ordre de votre Dieu, qui commande à ses serviteurs de prendre la fuite dans les persécutions, et vous n'examineriez pas si cet ordre vous est transmis par un pécheur, quel qu'il soit; enfin, vous ne chercheriez pas à argumenter contre la parole de votre souverain Maître; on ne vous entendrait jamais dire: Celui-là seul qui accomplit la loi, mérite d'être écouté, puisque l'Apôtre a proclamé cette sentence : « Ce ne sont pas ceux qui écoutent la loi, qui sont justes devant Dieu, et il n'y a pour être justifiés que ceux qui l'accomplissent ».

XVIII. Pourquoi, à des paroles aussi évidentes, donner un sens détourné? L'Apôtre a nié que ceux qui se contentent d'entendre la loi sans l'accomplir fussent justes devant Dieu ; il n'a pas défendu d'écouter les hommes quand ils disent la vérité ; il ne s'est donc pas mis, comme vous, en contradiction avec ces paroles du Seigneur: « Faites ce qu'ils vous disent, mais ne faites pas ce qu'ils font; car ils disent et ne font pas (1) ». Vous voyez que Jésus-Christ ordonne clairement d'écouter les prédicateurs de la loi même, quand leurs actions ne sont point en conformité avec leur enseignement; et vous, vous osez dire : « On ne doit écouter que celui-là seul qui accomplit la loi ». C'est ainsi que, sous prétexte de réfuter votre persécuteur, vous vous attaquez au Créateur lui-même. Il est vrai que Dieu dit au pécheur : « Pourquoi racontez-vous mes justices, et proclamez-vous mon Testament (2)? » Mais, par ces paroles, il lui reproche

uniquement de rendre inutile pour lui ce récit qu'il fait des justices divins, puisqu'il ne réalise pas dans ses oeuvres les belles paroles qu'il prononce. Or, celui qui entend un pécheur enseigner la vertu et qui la pratique, gagne pour lui-même un trésor de mérites.

1 Matt. XXIII, 3. — 2. Ps. XLIX, 16.

« La louange, il est vrai, n'est pas-belle sur les lèvres du pécheur (1) » ; mais elle est belle dans la vie et dans les moeurs de celui qui accomplit la loi, lors même qu'elle lui serait enseignée par un pécheur. Libre à vous de regarder ce tribun comme un pécheur et comme un homme qui n'accomplit pas la loi ; cependant, écoutez avec obéissance, non pas le tribun lui-même, mais celui qui vous dit par l'organe du tribun : « S'ils vous persécutent dans une ville, fuyez dans une autre (2) ». Pourquoi vous tenir immobiles ? entendez et fuyez ; c'est Jésus-Christ qui vous l'ordonne, et non pas le tribun. Vous répondez peut-être : Il est vrai que Jésus-Christ nous dit : « S'ils vous persécutent dans une ville, fuyez dans une autre », mais pourquoi quitterai-je cette ville, puisque celui-ci n'est pas mon persécuteur, et que je ne suis pas le disciple attentif de Jésus-Christ ? Il suit de là que si vous restez, vous devenez un loup ravisseur ; et si vous fuyez, vous êtes un loup craintif et tremblant. L'époux a dit : « A moins que vous ne vous connaissiez vous-même, ô la plus belle des femmes, suivez la trace de vos troupeaux, et laissez les chevreaux sous les tentes des pasteurs (3) » ; quoique vous vous flattiez d'être pasteur, du moment que vous avez quitté le bercail du Seigneur, ce sont vos chevreaux que vous laissez, et non les brebis de Jésus-Christ.

XIX. Texte de la lettre : « Au sein de cette furieuse tempête, quand le trouble est partout, dans quels lieux les prêtres pourront-ils se réfugier comme dans un port assuré, selon cette parole du Seigneur : S'ils vous persécutent dans cette cité, fuyez dans une autre ? Les Apôtres pouvaient s'enfuir en toute sûreté, parce que l'empereur ne proscrivait personne à leur place. Maintenant, au contraire, tout homme qui recueille un chrétien est frappé de proscription ; en conséquence, tous reculent devant le danger : non-seulement ils ne veulent recueillir personne, ils craignent même de rencontrer ceux qu'ils vénèrent en secret ». Réponse : Je suis heureux d'apprendre qu'enfin vous vous connaissez ; mais je gémissais de voir que vous refusiez de vous corriger. De votre propre déclaration ne suit-il pas évidemment que vous n'êtes pas de la société de ceux à qui le Seigneur a dit : « S'ils vous

1. Eccli. XV, 9. — 2. Matt. X, 23. — 3. Cant. I, 7.

650

persécutent dans une cité, fuyez dans une autre ? » Vous confirmez parfaitement la provocation que je vous adressais précédemment, quand je vous disais que vous pouviez en toute certitude me répondre : Ce tribun n'est pas mon persécuteur, et moi je ne suis point le fidèle disciple de Jésus-Christ. Votre langage dissipe enfin tous les doutes. Comment en effet seriez-vous le fidèle disciple de Jésus-Christ, quand nous savons que le Sauveur a promis à ses disciples que, pendant le cours des persécutions, il y aurait toujours des cités qui ouvriraient leurs portes pour leur offrir un refuge ? voici ses propres paroles : « S'ils vous persécutent dans cette cité, fuyez dans une autre ; en vérité, je vous assure que vous n'aurez pas parcouru toutes les cités d'Israël, jusqu'à ce que vienne le Fils de l'homme ». Vous vous plaignez d'être sous le coup d'une persécution, et déjà vous ne pouvez plus trouver aucune cité qui vous offre un abri contre les fureurs de la tempête ? Vos plaintes ne sont-elles pas un démenti formel donné à la promesse par laquelle Jésus-Christ déclare que les cités de refuge ne manqueront pas à ceux qui souffrent persécution, jusqu'à ce qu'il vienne, c'est-à-dire jusqu'à la consommation des siècles ? Ainsi donc vous ne trouvez pas aujourd'hui ce

que Jésus-Christ a promis à ses disciples; j'en conclus que si vous êtes ses disciples, Jésus-Christ est un menteur; mais comme Jésus-Christ n'est point un menteur, il est hors de doute que vous n'êtes point ses disciples. Il suit de là également que le tribun n'est pas votre persécuteur, mais le persécuteur de votre persécuteur, c'est-à-dire de votre erreur, dont l'influence perverse vous met au nombre de ceux dont il est écrit, qu'ils ont souffert persécution par leurs propres oeuvres (1). Examinez ce que poursuivent en vous ceux qui vous aiment; on ne saurait en douter, ce sont vos œuvres mauvaises; fuyez ces oeuvres et la paix régnera entre vous et ceux qui, pour vous délivrer, persécutent vos persécuteurs; car ils ne persécutent que vos erreurs.

XX. Texte de la lettre : « C'est par son Verbe éternel, Jésus-Christ Notre-Seigneur, que le Dieu tout-puissant créa l'homme à son image et lui donna le libre arbitre. Car il est écrit : Dieu créa l'homme et l'abandonna entre les mains de son libre arbitre (2).

1. Sag. XI, 21. — 2. Eccli. XV, 14.

Pourquoi donc un pouvoir humain viendrait-il m'arracher un bien que je ne tiens que de Dieu? Excellence, comprenez de quels sacrilèges se rendent coupables contre Dieu ceux qui poussent la présomption humaine jusqu'à vouloir nous arracher ce qu'il nous a donné, en prétendant vainement que c'est pour Dieu qu'ils en agissent ainsi. Quelle plus grande

injure peut-on faire à Dieu que de soutenir qu'il a besoin d'être défendu par les hommes? Quelle idée peut donc se faire de Dieu celui qui croit devoir le défendre par la violence, comme s'il ne pouvait lui-même venger les injures qui lui sont faites?»

Réponse: Qu'on accepte vos raisons aussi vaines que fallacieuses, aussitôt les rênes sont lâchées à toutes les passions humaines, tous les péchés restent impunis, aucune barrière n'est plus là pour s'opposer au déchaînement des vices, à la haine incessante de la concupiscence contre les lois divines et humaines; le roi à l'égard de son royaume, le général à l'égard du soldat, le juge à l'égard de ses subordonnés, le maître à l'égard de son serviteur, le mari à l'égard de sa femme, le père à l'égard de son fils se trouvent désormais impuissants devant la liberté et la suavité du péché ; ni menaces ni châtimens ne leur sont plus possibles. Détruisez la saine doctrine proclamée par l'Apôtre et sur laquelle reposent la moralité et la guérison de l'univers tout entier; pour affermir les enfants de la perdition dans l'usage, d'autant plus criminel qu'il est plus libre, de leur liberté, détruisez ces belles paroles du vase d'élection: « Que toute âme soit soumise aux puissances supérieures ; car toute puissance vient de Dieu. Or, tout ce qui vient de Dieu est dans un ordre parfait. C'est pourquoi celui qui résiste au pouvoir, résiste à l'ordre établi par Dieu, et ceux qui y résistent, s'acquièrent des droits à la condamnation. En effet, les princes ne sont pas établis pour faire trembler les bons, mais pour punir les méchants. Voulez-vous donc n'avoir rien à craindre du pouvoir? faites le bien et il vous comblera d'éloges. Le pouvoir est le ministre de Dieu, établi pour punir celui qui fait le mal (1) ». Détruisez ces maximes, si vous le pouvez; ou si vous ne pouvez les détruire, méprisez-les comme vous le faites. Sur tous ces points donnez un libre cours à votre liberté criminelle, sous prétexte de conserver

1. Rom. XIII, I-1.

651

vos libre arbitre. Ou bien, comme les hommes ont coutume de rougir de leurs semblables, écriguez-vous, si vous l'osez : Qu'on punisse les homicides, qu'on punisse les adultères, qu'on punisse tous les autres crimes, mais nous voulons que les lois laissent les sacrilèges impunis. N'est-ce point là l'enseignement que vous proclamez, quand vous osez dire . « Peut-on faire à Dieu une plus grande injure que de charger les

hommes de défendre sa cause? Quelle idée peut donc avoir de Dieu celui qui veut soutenir ses intérêts par la violence? croit-il donc que Dieu ne peut pas venger ses propres injures? » Est-ce qu'un tel langage ne revient pas à dire Nous ne voulons pas qu'aucune puissance humaine enchaîne notre libre arbitre, quand il nous plaît de faire injure à Dieu? O douleur! combien les siècles qui ont précédé notre naissance doivent regretter de n'avoir pas connu une semblable doctrine ! Aurait-on vu Moïse pardonner avec autant de facilité les injures qui lui étaient faites à lui-même, et s'armer de toute la sévérité possible contre les injures faites à son Dieu? Vous, grand docteur, vous vous écriez d'un ton que peut seul inspirer une présomption hérétique et jalouse : «Dieu a créé l'homme et l'a abandonné entre les mains de son libre arbitre. Pourquoi donc un ordre humain viendrait-il me priver d'un « don que Dieu seul m'a départi? » Vous voulez donc que pour offenser votre Dieu, qui a créé l'homme avec le libre arbitre, votre liberté ne doive vous être ravie par aucun homme? Souvenez-vous du décret lancé par le roi Nabuchodonosor, et qui menaçait de mort et des plus grands châtiments pour lui et pour toute sa famille quiconque blasphémerait le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdénago (1); tous ses sujets ne pouvaient-ils pas lui répondre

« Quelle plus grande injure peut-on faire à Dieu, que de charger les hommes de défendre ses droit? Quelle idée peut avoir de Dieu celui qui veut le défendre par la violence, comme s'il ne pouvait pas lui-même venger ses propres injures? » Les Babyloniens auraient pu tenir ce langage, et peut-être l'ont-ils tenu. En supposant même que leur liberté fût plus restreinte, leur vanité n'eût pas été moins grande.

XXI. Oui, la liberté fut accordée à l'homme au moment de sa création, mais à la condition,

1. Dan. III, 96.

s'il faisait le mal, d'en souffrir le châtiment. C'est pourquoi, dès que le premier homme eut péché, il entendit contre lui une sentence de mort, et avant que la mort corporelle ne l'eût frappé, il fut chassé du paradis terrestre. Grâce à la mansuétude inspirée par le christianisme, l'empereur porta contre vous une sentence moins rigoureuse; il vous condamna à l'exil, et non à la mort. Mais voici, qu'appréciant mieux vous-mêmes, dans votre haute science, le châtiment que méritent vos oeuvres, et trouvant qu'il est trop disproportionné au jugement porté contre vous, vous y ajoutez volontairement la mort. Gardez-vous de courir de vous-mêmes à votre perte éternelle, en soutenant que le libre arbitre doit vous être laissé en cette vie pour vous donner une entière liberté d'offenser Dieu. Ecoutez l'Apôtre, et vous comprendrez comment la puissance royale ne saurait vous nuire : « Faites le bien, et vous en recevrez des éloges ». Ainsi nous regarderons toujours comme dignes de nos louanges les justes qui, non-seulement obéissent aux princes religieux, mais qui, par respect pour la parole de Dieu, supportent patiemment les princes impies. Dans le premier cas, ils ont le mérite de l'obéissance, dans le second, ils ont celui de la patience, et dans l'un et l'autre, ils ont celui de faire le bien et de ne pas résister aux puissances. Votre conduite, au contraire, loin d'être un bien, est un grand mal, puisque vous déchirez l'unité de Jésus-Christ, puisque vous vous révoltez contre les promesses évangéliques et en particulier contre l'autorité de celui dont il est dit : « Il dominera depuis la mer jusqu'à l'autre mer, depuis le fleuve jusqu'aux extrémités de la terre (1) »; en d'autres termes, ne soulevez pas la guerre civile contre Celui qui est le véritable et souverain roi des chrétiens. Pour trouver l'occasion de vous convertir, qu'il vous suffise donc de comprendre que les châtiments dont vous avez été frappés par l'empereur, sont de beaucoup inférieurs à la gravité des fautes que vous avez commises; mais gardez-vous de vous constituer vos propres juges et de vous punir vous-mêmes. Gardez-vous également d'exiger de la part des hommes une liberté telle qu'elle assure l'impunité du crime, car alors vous auriez à craindre de subir de la part de Dieu la justice la plus

rigoureuse. Vos ancêtres eux-mêmes ont parfaitement compris que quand il s'agit, des outrages faits à Dieu, les princes eux-mêmes ne doivent pas laisser impunis les excès du libre arbitre de l'homme; n'est-ce pas dans ce huit, quoique leur cause fût mauvaise, qu'ils poursuivirent Cécilianus jusqu'au tribunal même de l'empereur Constantin ?

XXII. Texte de la lettre : « Ce qui confirme à nos yeux la foi donnée par Jésus-Christ à ses Apôtres, ce sont les persécutions dont nous sommes en ce moment les victimes, selon cette parole : Vous serez heureux quand les hommes vous persécuteront , qu'ils vous maudiront, qu'ils vous accuseront de toute sorte de crimes à cause du Fils de l'homme; réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce qu'une grande récompense vous attend dans les cieus ; car c'est ainsi que leurs pères ont persécuté les Prophètes qui sont venus avant vous (1). Si ces paroles ne s'adressent qu'aux Apôtres, la foi n'a donc aussi que pour eux des récompenses, et alors de quel avantage était-elle pour ceux qui devaient croire dans la suite des siècles? Il est donc évident que ces paroles s'appliquent à tous les chrétiens. L'Apôtre dit aussi : Ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, il est nécessaire qu'ils souffrent persécution (2). Dans l'Evangile, nous lisons également : Il viendra un moment où quiconque vous ôtera la vie croira rendre gloire à Dieu ; mais s'ils en agissent ainsi, c'est qu'ils n'ont connu ni mon Père ni moi (3) ». Réponse : Comme vous cherchez la gloire des martyrs, on pourrait en toute justice vous appliquer ces paroles, si votre cause était bien celle des martyrs. En effet, ceux que Jésus-Christ appelle bienheureux, ce ne sont pas précisément tous ceux qui souffrent persécution, mais uniquement ceux qui sont persécutés à cause du Fils de l'homme, c'est-à-dire à cause de Jésus-Christ. Or, si vous souffrez persécution, ce n'est pas à cause de Jésus-Christ, mais contre lui. En effet, vous souffrez parce que vous ne croyez, pas en lui ; et vous aimez mieux souffrir que d'embrasser sa foi. Comment donc osez-vous vous flatter de conserver cette foi que Jésus-Christ a laissée à ses Apôtres? Voulez-vous donc jeter les hommes dans un tel état d'aveuglement et de surdité qu'ils ne puissent

1. Matt. V, 11, 12. — 2. II Tim. III, 12. — 3. Jean, XVI, 2, 3.

ni lire ni entendre l'Evangile, où se trouve clairement énoncée la foi que le Seigneur a laissée à ses Apôtres au sujet de son Eglise? Depuis que vous êtes séparés et éloignés de cette Eglise, vous êtes dans un état continuel de révolte contre les paroles de la tête et du corps ; et cependant vous faites sonner bien haut, avec orgueil, que c'est à cause de Jésus-Christ et de la foi qu'il a donnée à ses Apôtres que vous souffrez persécution. Laissons de côté toutes les autres paroles du Sauveur pour ne nous occuper que des dernières qu'il ait prononcées sur la terre; voyons en quels termes il a formulé à ses Apôtres la foi touchant son Eglise, quel testament il leur a laissé, non plus sur le point de quitter la vie, mais de goûter les gloires d'un éternel triomphe; non plus sur le point d'être descendu dans le tombeau, mais de monter au ciel. Il venait de ressusciter d'entre les morts, quand, apparaissant à ses Apôtres et les invitant à le contempler de leurs yeux et à le toucher de leurs mains, il leur dit: « Il fallait que fût accompli tout ce qui est écrit de moi dans la loi, dans le, Prophètes et dans les psaumes. Alors, éclairant leur intelligence et leur découvrant le sens des Ecritures, il ajouta : Il a été écrit, et il fallait que le Christ souffrît, qu'il ressuscitât le troisième jour, et que l'on prêchât en son nom la pénitence et, la rémission des péchés dans toutes les nations, à commencer par Jérusalem (1) ». Sur le mont des Oliviers, c'est encore là la dernière parole qu'il adresse à ses apôtres avant de les quitter, c'est la dernière recommandation qu'il leur fait, comme étant de toutes la plus nécessaire. Or, sur toutes les parties de la terre, il devait se présenter une multitude d'hommes qui revendiqueraient pour eux la gloire de former

la véritable Eglise, tout en se révoltant contre cette demeure qu'il s'est choisie, et qui, dans tout l'univers, chantent le cantique nouveau dont il est dit : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau, que toute la terre chante le Seigneur (2) ». Quant à ces dissidents, que font-ils autre chose qui, chanter leur propre ruine, avec des cris déchirants? Remarquons que les Apôtres désiraient apprendre tout autre chose de leur maître, et ne cherchaient nullement ce qui, pour eux, était le plus nécessaire. « Dites-nous donc, s'écrient-ils, si

1. Luc, XXIV, 44-47. — 2. Ps. XCV, 1.

653

c'est maintenant que vous rétablirez le royaume d'Israël? Jésus leur répondit : Il ne vous appartient pas de connaître le temps ou le moment que le Père se réserve dans sa toute-puissance ; mais vous recevrez la vertu du Saint-Esprit qui descendra en vous, et vous me servirez de témoins à Jérusalem, dans toute la Judée, à Samarie, et jusqu'aux extrémités de la terre ». A peine avait-il achevé ces paroles qu'une nuée l'enveloppa dans ses flancs (1). Ce fut là son dernier mot, et il le grava dans l'esprit de ses auditeurs avec d'autant plus de force, que ce devait être le dernier. Telle est l'épouse que l'époux confie à ses amis en s'éloignant. Telle est la foi que le Sauveur laisse à ses Apôtres au sujet de son Eglise. Donatistes, c'est contre cette foi que vous vous révoltez; et vous prétendez encore que vous souffrez persécution pour la foi que Jésus-Christ a donnée à ses Apôtres. Jésus-Christ nous présente clairement, son Eglise comme devant commencer à Jérusalem, croître et fructifier clans toutes les nations, et au moment même où vous vous mettez avec lui dans une étrange contradiction, vous vous écriez que c'est pour le Fils de l'homme que vous êtes persécutés. Auriez-vous, par hasard, la prétention d'avoir trouvé pour vous un autre Fils de l'homme dont vous soutenez la cause et défendez les intérêts? Vous êtes dans l'erreur; votre Fils de l'homme n'est point le véritable; quand il proclamait qu'on serait heureux de souffrir persécution pour le Fils de l'homme, c'est de lui-même que parlait ce divin époux, et non d'un adultère.

XXIII. Nous avouons avec vous que ce n'est pas uniquement aux Apôtres qu'il a été dit « Vous serez heureux lorsque les hommes vous persécuteront ». En effet, ces paroles s'appliquent, non pas à tous ceux qui ont souffert, qui souffrent ou souffriront la persécution, mais à tous ceux qui, comme les Apôtres, souffrent persécution pour la justice. Le Sauveur avait dit un peu plus haut « Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, car le royaume des cieux leur appartient (2) », et ce n'est qu'après ces premières paroles qu'il ajoute celles que vous rappelez et que vous voudriez en vain vous appliquer. N'est-ce pas en vain que vous vous attribuez ce bonheur, puisque vous ne donnez aucune preuve en vous-mêmes de cette justice

1. Act. I, 6-9. — 2. Matt. V, 11, 10.

à laquelle cette récompense est promise ? on peut affirmer au contraire que c'est pour l'iniquité que vous souffrez, à tel point que vous avez moins à souffrir des autres que de vous-mêmes, comme si vous vouliez anticiper sur le jugement de Dieu et vous infliger, dans une certaine mesure, les châtiments que vous méritez. Comme vous l'avez dit vous-même, ce n'est pas uniquement aux Apôtres, mais à tous les fidèles que s'appliquent les promesses de la foi; car, autrement, cette foi serait: pour eux sans récompense; de même, ce n'est pas uniquement aux Apôtres, mais à tous les fidèles qui dans la suite devaient souffrir persécution pour la justice, qu'il a été dit . « S'ils vous persécutent dans cette cité, fuyez dans une autre (1) ». Pourquoi n'en agissez-vous pas ainsi, si vous ne formez qu'une seule société avec ceux à qui s'adressent ces paroles? Mais fussiez-vous en agir ainsi, ce ne serait pas une raison suffisante pour nous faire conclure que vous êtes en communion avec eux, car des voleurs poursuivis par la

justice ne peuvent-ils. pas également passer de ville en ville ? Mais bornons-nous à constater un fait ; c'est que vous refusez d'imiter cette conduite, et par cela seul, vous prouvez clairement que vous n'êtes pas du nombre de ceux à qui ces paroles furent adressées. Ce n'est pas tout ; comme si, sous le vain prétexte de vous excuser, vous preniez à tâche de montrer, de plus en plus évidemment, que vous n'êtes pas du nombre des vrais chrétiens, vous osez dire qu'il ne s'offre à vous aucun de ces lieux de refuge, quand cependant l'Évangile déclare formellement qu'il y en aura toujours jusqu'à la fin du siècle. Pourtant n'ayez pas, je vous prie, la vaine prétention de démontrer par cette réponse la fausseté de la promesse; la seule chose que vous prouvez; c'est que vous n'êtes pas du nombre de ceux à qui cette promesse a été faite; et dès lors, que vous n'êtes pas de véritables martyrs, mais de fallacieux hérétiques. Que pouvons-nous vous dire de plus, puisque vos paroles elles-mêmes vous condamnent ?

XXIV. Vous rappelez également ces paroles de l'Apôtre : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, il est nécessaire qu'ils souffrent persécution ». L'Apôtre ne s'est pas servi de cette expression : « Il est

1. Matt. X, 23.

654

nécessaire » ; il se contente de dire : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution (1) ». Que vous ne soyez pas de ce nombre, personne ne peut en douter. Car si vous en êtes, pourquoi ne faites-vous pas comme l'Apôtre a fait lui-même ? Si l'on ferme les portes devant vous, vous devez vous faire descendre par la muraille afin de vous arracher à la main de vos persécuteurs. Les portes sont ouvertes, et vous ne voulez pas sortir. Et qui donc vous persécute, si ce n'est vous-mêmes ? Votre persécuteur vous aime et votre fureur vous poursuit. Lui désire que vous preniez la fuite, et cette fureur qui vous obsède, vous pousse à votre perte. Si c'est là l'interprétation que vous donnez à ces paroles de l'Apôtre : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ souffriront persécution », vous vous mettez dans la nécessité d'avouer que vos ancêtres n'ont pas vécu pieusement sous le règne de l'empereur Julien l'Apostat. En effet, si tous les Donatistes qui existaient à cette époque, sont morts avant que les empereurs chrétiens ne s'élevassent contre cette erreur; ces Donatistes n'ont pas vécu pieusement puisqu'ils n'ont pas souffert persécution. Mais si vous interprétez ces mêmes paroles dans le sens de ces autres qui furent également prononcées sous l'inspiration de l'Esprit-Saint : « La vie de l'homme est une tentation continuelle sur la terre (2) » ; si cette tentation ne cesse d'assaillir les chrétiens pieux et véritables, soit dans l'infortune, soit dans la prospérité, tantôt pour les faire succomber sous le poids de l'affliction et tantôt pour les porter à s'évanouir dans les rêves de l'orgueil, il est certain que pendant toute cette vie « tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution », soit que le démon cherche à les séduire et à les vaincre, soit qu'ils cherchent eux-mêmes à triompher du démon et à s'affermir dans le bien. Quant à ceux que le démon retient enchaînés et captifs, s'il les poursuit encore, ce n'est pas pour s'en rendre maître, mais pour tirer profit de ses victimes.

XXV. Or, si le titre de persécuteur n'appartient qu'à celui qui crucifie dans les douleurs ou veut retenir son ennemi pour le crucifier, soyez persuadé que le bourreau du cœur n'est pas moins cruel que le bourreau du corps, et

1. II Tim. V, 12.— 2. Job, VII, 1.

comprenez quelle persécution souffrait celui qui disait dans le psaume: « J'ai vu les insensés et j'en séchais de douleur (1) ». Telle est la persécution que le juste Loth souffrait à Sodome, même avant d'avoir donné l'hospitalité aux anges que les

Sodomites prirent pour des hommes, et sur lesquels ils voulaient assouvir les plus farouches instincts de la lubricité (2). Cet homme juste ne devait-il pas éprouver un cruel crucifiement du coeur, quand il voyait ses concitoyens afficher aussi publiquement leurs turpitudes et les étaler outrageusement devant sa propre demeure ?

Aussi ne nous étonnons pas d'entendre l'Apôtre exposer en ces fermés l'une de ses plus cruelles persécutions : « Qui est faible, sans que je le devienne moi-même ? qui est scandalisé, sans que je brûle moi-même (3) ? » Dès lors, plus est ardente notre charité pour Jésus-Christ, plus nous souffrons intérieurement de voir qu'ayant les sacrements de Jésus-Christ, vous êtes séparés des membres de Jésus-Christ, vous vous révoltez contre la paix de Jésus-Christ. Mais pendant que vous êtes en vie, nous n'avons pas perdu toute espérance ; quand, au contraire, nous vous voyons mourir dans le schisme, notre douleur devient beaucoup plus amère. Enfin, quand vous vous tuez vous-mêmes, soit en vous précipitant sur des armes étrangères, soit en vous jetant de vous-mêmes dans les flots ou dans les flammes, nos souffrances pour vous ne connaissent plus de bornes. La mort de l'impie Absalon fut pour David un coup mille fois plus terrible que ne l'avait été la révolte de ce fils dénaturé (4). Tant qu'il vécut, David désira s'emparer de sa personne, afin de le ramener à des sentiments de repentir, et de le guérir de ses instincts dépravés. Absalon était donc véritablement le persécuteur de son père, non-seulement parce qu'il semait la division dans le peuple de Dieu, non-seulement parce qu'il portait les armes et combattait contre les lois de Dieu et contre le royaume légitime de son père, mais surtout parce qu'en mourant dans sa révolte, il fit une blessure sanglante et éternelle au coeur de son père. Voilà pourquoi cet excellent père avait senti l'espérance de sécher ses larmes, pendant que son enfant criminel vivait encore, tandis qu'il perdit toute espérance avec sa vie, et n'eut plus après

1. Ps. CXVIII, 158. — 2. Gen. XIX. — 3. II Cor, XI, 29. — 4. II Rois, XVIII.

655

sa mort, qu'à verser des larmes brûlantes et désespérées. Il avait donc compris longtemps par avance cette parole de l'Apôtre : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution ». Lors même que les Donatistes n'auraient pas détruit les demeures des catholiques; lors même qu'ils n'auraient pas brûlé les églises catholiques; lors même qu'ils n'auraient pas jeté dans les flammes les manuscrits sacrés; lors même qu'ils n'auraient pas exercé sur la personne des catholiques des cruautés sans nom; lors même qu'ils ne leur auraient pas coupé les membres, arraché les yeux; lors même, enfin, qu'ils ne les auraient pas cruellement immolés, nous pourrions dire encore que nous souffrons à cause de vous une terrible persécution ; et cela, parce que vous voyant insensés, nous en séchons de douleur; parce qu'en vous voyant faibles, nous nous affaiblissons nous-mêmes; parce qu'en vous voyant scandalisés, nous brûlons; parce qu'en vous voyant perdus, nous pleurons. Ces maux qui vous précipitent dans la damnation éternelle, sont pour nous la cause d'une persécution plus cruelle que celle que vous avez pu nous infliger en vous attaquant à nos corps, à nos biens, à nos demeures, à nos églises. Nous souffrons moins quand nous vous voyons exercer votre barbarie contre nous, que quand nous vous voyons périr éternellement. Tant qu'il ne s'agit contre nous que d'une persécution extérieure, nous éprouvons une joie mêlée de reconnaissance; mais s'agit-il de vous voir périr, si nous étions assez malheureux pour nous en réjouir, nous péririons avec vous. Pendant que vous êtes en vie, nous espérons toujours; mais quand nous vous voyons mourir dans cette impiété, quand surtout vous vous ôtez l'existence avec un raffinement de barbarie extrême, notre tristesse est à son comble, et nous n'avons plus pour nous consoler d'autre motif que celui qui consolait David après la mort d'Absalon, la pensée que le peuple de Dieu, jusque-là cruellement divisé, va se réunir enfin dans une sainte et éternelle unité. Que quelques-uns d'entre vous, des plus obstinés, se fassent périr

eux-mêmes dans les flots ou dans les flammes, c'est un affreux malheur; mais enfin ce malheur paraît tolérable, quand on pense à ces multitudes de peuples dont ils empêchaient le salut et qu'ils auraient entraînés avec eux dans les flammes éternelles de l'enfer. Jamais donc l'Eglise de Jésus-Christ ne manquera de motif pour réaliser en elle cette parole de l'Apôtre : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement en Jésus-Christ, souffriront persécution »; car tous ceux qui vivent dans l'innocence, auront toujours à supporter les attaques des méchants, ou à pleurer sur leur sort quand ils les voient mourir dans leur état de réprobation.

XXVI. N'allez donc point vous illusionner jusqu'au point de croire que c'est à vous que s'appliquent ces paroles : « Il viendra un moment où ceux qui vous tueront, croiront rendre service à Dieu », ou, suivant votre version, « croiront offrir une victime au Seigneur ». Il est certain que ces paroles ne s'appliquent pas aux persécutions soulevées par les Gentils contre l'Eglise. En effet, c'était à leurs dieux aussi mensongers que nombreux, que les païens croyaient rendre service, tandis qu'il ne s'agit ici que du seul Dieu véritable. Dès lors, cette prophétie du Sauveur à ses disciples n'a pu recevoir son accomplissement que de la part des Juifs, qui firent mourir saint Etienne et une multitude d'autres, avec la persuasion que par là ils rendaient gloire à Dieu, au seul Dieu véritable, dont ils se flattaient de pratiquer le culte et la religion ; ou bien encore cette même prophétie adressée en général à tous les catholiques, se trouve accomplie par ces nombreux hérétiques, animés d'une fureur étrange, et qui partout où ils peuvent, quand ils peuvent, et comme ils peuvent, croient rendre service à Dieu en tuant les catholiques; elle est surtout accomplie par vous qui vous êtes fait en Afrique un nom si célèbre, précisément à cause de ces victimes par vous immolées. Si c'était de vous que le Seigneur eût parlé, vous ne vous tueriez pas vous-mêmes, mais vous attendriez que nous vous frappions nous-mêmes, s'il est vrai, comme vous le dites, que nous croyons rendre service à Dieu en vous immolant. Au contraire, quand vous hâtez l'instant de votre mort, afin de nous échapper, vous craignez de vivre et non d'être tués, vous rougissez de vous convertir, ou d'être convaincus de ce que vous faites. Peut-être auriez-vous la prétention de vous appliquer les deux parties du texte sacré, ce qui expliquerait parfaitement pourquoi, en vous tuant vous-mêmes, (656) vous vous flattez de rendre service à Dieu et de prendre parmi vous les victimes à lui offrir ? Mais alors on doit aussi vous appliquer les dernières paroles de la prophétie, telles que vous les avez citées vous-même. En effet, le Seigneur ajoute immédiatement « S'ils en agissent ainsi à votre égard, c'est qu'ils ne connaissent ni mon Père ni moi (1) ». Quand donc vous vous tuez vous-mêmes, avec la persuasion que vous rendez service à Dieu, vous ne connaissez pas le Père, vous ne l'entendez pas qui vous dit : « Fuyez ».

XXVII. Texte de la lettre : « La paix et l'unité dont ils se flattent ne sont qu'une paix belliqueuse et une unité cruelle. Qu'ils entendent cette parole du Seigneur : Je vous donne ma paix, je vous laisse ma paix ; je ne vous la donne pas comme le monde la donne (2). La paix du siècle, c'est celle qui se contracte après la guerre entre des nations toujours armées pour le combat; tandis que la paix de Jésus-Christ jouit d'une douce et salutaire tranquillité; elle invite les hommes de bonne volonté, et ne les force pas malgré eux ». Réponse : Cette paix belliqueuse, cette unité cruelle dont vous parlez, n'est-ce pas là ce que vous voulez réaliser par ces morts violentes auxquelles vous nous soumettez, et par ces morts volontaires que vous vous imposez ? Pourquoi donc ne pas vous imputer les maux que vous nous faites, et nous imputer à nous ceux que vous nous faites à vous-mêmes ? Quant à nous, nous sommes contraints de supporter ce que vous nous faites; et ce que vous nous faites à vous-mêmes, nous ne pouvons qu'en gémir ; tout ce que nous désirons, c'est que, pour leur propre salut, le plus grand nombre possible revienne à la paix et à l'unité de Jésus-Christ, quoique la fureur d'un petit nombre empêche ces précieux avantages de se répandre sur la multitude tout entière. Jetez autour de vous un regard exempt de jalousie et de haine, et vous verrez quelle joie la paix et l'unité de Jésus-Christ procurent à ceux d'entre vous qui sont

rentrés dans nos rangs, à ces multitudes de peuples dont quelques membres seulement éprouvent d'abord un peu de trouble, sous l'impression de la nouveauté, mais se guérissent peu à peu de cette faiblesse en elle-même si naturelle. Peut-être s'en trouve-t-il, dans le nombre, dont la conversion est plutôt simulée que réelle; mais

1. Jean, XVI, 2, 3. — 2. Ibid. XXIV, 27.

pour quelques-uns qui abusent, devons-nous rejeter tous ceux dont le retour nous paraît sincère, quand surtout vos régions comme les nôtres ont été témoins de ces exemples héroïques donnés par des hommes qui ont refusé de retourner dans vos rangs, malgré l'entière liberté qui vous était accordée de propager votre doctrine de perdition? Pour ne pas nous exposer à perdre les bons, nous devons donc recueillir aussi ceux dont la conversion était simulée, car nous voyons dans l'Évangile, que les serviteurs du père de famille ont introduit au festin des noces des convives bons et mauvais. Surtout, nous ne devons pas oublier que l'esprit d'orgueil, comme un vent défavorable, vous avait chassés de l'aire du Seigneur avant le temps de la ventilation ; c'était donc pour nous un véritable devoir de déployer tous nos efforts pour vous y faire rentrer, avec le secours du Seigneur. Or, vous savez que quand on repousse le froment dans l'aire, le balai y entraîne souvent des grains de poussière qui se mêlent au bon grain.

XXVIII. Vous prétendez ensuite que les hommes ne doivent pas être amenés malgré eux à la vérité. Vous ne connaissez donc ni les Écritures, ni la puissance de Dieu qui sait donner la volonté à ceux qui d'abord ne paraissent subir que l'action de la violence? Est-ce malgré eux que les Ninivites ont fait pénitence, parce qu'ils en avaient reçu l'ordre du roi? Depuis trois jours, en effet, le Prophète parcourait les rues de la cité et proclamait hautement les menaces et la colère divines (1). Quel besoin pouvait-il y avoir d'un ordre du roi, pour adresser d'humbles supplications au Dieu qui méprise les dehors, et sonde les reins et les cœurs? Mais n'y avait-il pas dans la ville des hommes en qui les oracles divins ne soulevaient que mépris et incrédulité, et qui avaient besoin d'être effrayés par les menaces d'une puissance de la terre? Ces ordonnances royales, contre lesquelles vous venez librement vous briser, sont donc pour un grand nombre une occasion de salut en Jésus-Christ. Il peut se faire qu'ils ne soient d'abord amenés que par la violence au banquet du père de famille, et qu'ils soient forcés d'entrer; cependant, quand ils sont dans l'intérieur, ils trouvent je ne sais quoi qui les réjouit de leur présence au festin. Ce double

1. Jonas, III.

657

fait a été prédit et réalisé par le Sauveur. Après le refus de quelques hommes, qui sont pour nous la figure des Juifs, et des excuses qu'ils allèguent pour ne pas répondre aux invitations crues leur avaient faites les Prophètes, « le maître dit à son serviteur : Allez sur les places et dans les rues de la cité, et amenez ici les pauvres et les malades, les aveugles et les boiteux. Le serviteur lui répondit: J'ai accompli vos ordres, et il reste encore de la place. Le maître dit à son serviteur : Allez le long des chemins et des haies, et tous ceux que vous rencontrerez, forcez-les d'entrer, afin que ma maison soit remplie (1) ». Ces chemins figurent les hérésies, et les haies sont l'image des schismes; en effet, les chemins figurent les opinions diverses, et les haies les opinions perverses. Comment nous étonner, dès lors, de voir mourir, faute de toute nourriture, non pas corporelle, mais spirituelle, celui qui n'est introduit au festin ni par l'impulsion de sa propre volonté, ni par l'impulsion de la violence ?

XXIX. Texte de la lettre : « Nous nous réjouissons de la haine que le siècle a contre nous; loin de succomber sous le poids de ses coups, nous sommes dans l'allégresse. Ce monde ne peut aimer les serviteurs de Jésus-Christ, car on sait que le

monde n'aime pas Jésus-Christ; le Seigneur n'a-t-il pas dit lui-même : Si le siècle vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous ; puisqu'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront également ». Réponse : Vous vous réjouissez de cette haine que le siècle a pour vous; loin de, succomber à ses poursuites, vous êtes dans l'exultation, et vous voulez vous suicider vous-mêmes pour vous soustraire à toute espèce de chagrin; vous prenez le parti de mourir de votre propre main pour rester fidèles à la secte donatiste, sans attendre que d'autres vous martyrisent pour la foi de Jésus-Christ? Une telle folie ne peut convenir qu'aux Circoncellions ; mais qu'elle est loin de la gloire des martyrs ! Vos oeuvres frappent suffisamment par leur évidence; quel besoin avez-vous donc de vous attribuer ces paroles qui vous sont étrangères : « Ce monde ne peut aimer les serviteurs de Jésus-Christ, car on sait qu'il n'a pas aimé Jésus-Christ ? » Nous n'appartenons donc pas à ce monde, puisque nous vous aimons. D'un autre côté, vous n'êtes pas

1. Matt, XXII, 9, 10; Luc, XIV, 21-23.

les serviteurs de Jésus-Christ, puisque vous rendez le mal pour le bien, puisque vous retournez contre vous votre méchanceté , quand vous ne pouvez pas l'exercer contre nous, puisqu'enfin vous ne nous aimez pas et que vous vous tuez. Oui, ce s'ont bien là les paroles du Seigneur : « Si le siècle vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous; puisqu'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront également (1) » ; or, ce n'est pas à vous qu'il adresse ces paroles, mais à ceux à qui il a ordonné, quand ils sont persécutés dans une ville, de fuir dans une autre; et ce n'est pas là ce que vous faites. Jésus-Christ leur a également déclaré que, jusqu'à la fin du siècle, ils trouveraient toujours des villes dans lesquelles ils pourraient trouver un refuge (2); or, vous vous plaignez que ces villes vous font défaut, et malgré cela vous refusez d'avouer que ces paroles ne s'appliquent point à vous.

XXX. Texte de la lettre: « Si la persécution cesse, comment se réalisera le nombre des martyrs, selon cette parole de saint Jean : J'ai vu sous l'autel de Dieu les âmes des martyrs qui s'écriaient : Quand donc, Seigneur, jugerez-vous et vengerez-vous notre sang contre ceux qui habitent sur la terre? Et tous reçurent des robes blanches, et il leur fut répondu de patienter encore un peu de temps, jusqu'à ce que fût accompli le nombre de vos frères qui doivent verser leur sang comme ils ont versé le leur (3) ». Réponse : Si vous vouliez réellement être martyrs sous l'autel de Dieu, vous n'offririez pas un sacrifice au démon en vous brûlant de votre propre main. Qui donc peut se réjouir de la fureur qui vous anime, si ce n'est le démon qui vous l'a inspirée, et ceux qui sont du parti du démon ? C'est le démon, en effet, qui tantôt jetait dans l'eau, tantôt précipitait dans le feu cet enfant dont il est parlé dans l'Evangile (4); c'est lui qui précipita dans les flots les pourceaux dont il est également parlé (5); c'est lui qui, prenant le ton d'une audacieuse tentation, proposa au Sauveur lui-même de se précipiter du sommet du temple (6). Vous appartenez assurément au démon, puisque c'est à ces trois genres de mort que vous recourez contre vous-mêmes, l'eau, le feu et le précipice. Si le fanatisme n'était pas l'arme ordinaire que vous employez pour perdre les

1. Jean, XV, 18-20. — 2. Matt. X, 23. — 3. Apoc. VI, 9-11. — 4. Matt. XVII, 14. — 5. Ibid, VIII, 32. — 6. Ibid. IV, 5,6.

658

âmes, il suffirait de ces paroles saintes que vous rappelez, pour vous faire rougir de ces genres de mort que vous vous procurez. Que disent donc ces âmes des martyrs sous l'autel de Dieu : « Quand donc, Seigneur, jugerez-vous et vengerez-vous notre sang contre ceux qui habitent sur la terre? » Elles demandent que leur sang soit vengé contre ceux qui l'ont répandu ; est-ce sur d'autres que doit peser cette vengeance Et c'est ainsi que votre sang ne sera vengé contre personne que contre vous.

XXXI. Quelle absurdité de croire que cette prophétie, qui annonce pour l'avenir un grand nombre de martyrs, n'a reçu son accomplissement que parmi les Donatistes ! Ne dirait-on pas que, depuis le moment où elle a été formulée par saint Jean, jusqu'à l'apparition du Donatisme, aucun chrétien n'a reçu dans l'effusion de son sang la couronne du martyr ? Et ces Donatistes enfin, comment osent-ils s'attribuer la gloire des martyrs, quand leurs oeuvres ne sont autre chose que les oeuvres îles voleurs et des démons ? Mais supposons que depuis saint Jean jusqu'à eux, la terré n'ait été arrosée du sang d'aucun martyr véritable; admettons encore que ce nombre des martyrs ne doit être complété que sous le règne de l'antéchrist; toujours est-il que jamais on ne pourra nous faire croire qu'en versant leur propre sang ou celui des autres, ces Donatistes soient appelés à accroître le nombre des véritables martyrs auxquels il a été ordonné d'attendre quelque peu, jusqu'à ce que fût réalisé le nombre de leurs frères qui, eux aussi, verseront leur sang sous le glaive des bourreaux, et non pas, de leur propre main comme le font les Donatistes, qui n'ont dès lors aucune ressemblance avec les martyrs véritables. Nous pouvons également dire, et en toute vérité, que les catholiques immolés par la barbarie des Donatistes, vont accroître ce nombre des martyrs. Remarquons surtout que, depuis la prophétie de saint Jean jusqu'à nous, les impies, dans toutes les nations, ont vergé en si grande abondance le sang des catholiques, que le monde lui-même en a frémi d'horreur; comment donc les Donatistes, ces bourreaux de leur propre vie et de la vie des autres, osent-ils proclamer que c'est dans leur propre personne que s'est réalisée la prophétie relative au nombre des martyrs ? Si votre sang crie vengeance, ce n'est pas contre ceux qui désirent votre conversion ou votre fuite, afin de vous laisser la vie, mais uniquement contre vous. Ne serait-ce pas pour éloigner de vous cet effroyable malheur, qu'au lieu de répandre vous-mêmes votre sang, vous le meurtrisiez dans les précipices, vous l'étouffez dans les flots, ou vous le réduisez en cendres ? Ne vous y trompez pas, il sera vengé contre vous de quelque manière qu'il vous plaise de l'anéantir. Fût-il versé par d'autres que par vous, du moment que vous n'appartenez pas à l'Eglise de Jésus-Christ, mais au Donatisme, il serait encore vengé contre vous. Vous demanderez alors au Seigneur de venger votre sang et il vous exaucera en vous frappant de la damnation éternelle. Comment en effet ce sang peut-il être vengé, si ce n'est par la damnation de celui qui l'a répandu ? Ce cri de votre part n'est donc sur vos lèvres qu'un cri d'accusation contre vous , puisque vos propres bourreaux, c'est vous-mêmes. Dieu, dès lors, ne pourra condamner que vous, quand il prendra en main le soin de venger votre sang, que vous l'avez meurtri, que vous l'avez étouffé, que vous l'avez brûlé, que vous l'avez même versé, si c'est ce dernier mode de destruction qui vous sourit davantage.

XXXII. Texte de la lettre : « Cette persécution n'est-elle pas celle qui a versé le sang de tant de milliers de martyrs? En effet, les chrétiens dont, selon l'Evangile, l'esprit est prompt et la chair est faible (1), pour se soustraire à une contagion sacrilège, n'ont pas hésité à chercher dans les flammes un moyen assuré de sauver leurs âmes, imitant ainsi la conduite héroïque du prêtre Razias dont il est parlé dans les livres des Macchabées (2), et leur crainte n'était que trop bien fondée. En effet, aucun de ceux qui tombèrent entre les mains des bourreaux, ne put échapper. Mais libre à eux d'agir au gré de leurs désirs; ce qui est certain , c'est que ceux qui agissent contre Dieu, ne peuvent appartenir à Dieu ». Réponse : Il est une chose évidente, c'est le caractère de la persécution que vous avez à souffrir et que vous confessez en toute vérité. En effet, c'est bien de cette persécution que j'ai parlé plus haut, celle dont la sainte Ecriture menace certains impies dont il est dit qu'ils souffrent persécution, et que cette persécution leur vient de

1. Matt. XXVI, 41. — 2. II Mach. XIV, 41.

leurs oeuvres elles-mêmes (1). Or, ce caractère peut, vous être appliqué en toute justice, lors même que vous laisseriez à d'autres le soin de vous immoler pour punir vos sacrilèges. Quand des voleurs ou des homicides, quels qu'ils soient, se trouvent frappés avec toute la sévérité des lois, s'ils souffrent persécution, cette persécution, d'où leur vient-elle, si ce n'est de leurs propres actions? Maintenant, parce que la mansuétude chrétienne vous épargne, c'est à votre fanatisme insensé, que vous confiez le soin de la vengeance, afin, dites-vous, « de trouver dans les flammes un moyen assuré d'arracher vos âmes à la contagion » ; mais, quoi que vous fassiez, vous ne pouvez, sans une incroyable impudence, nier que vous soyez la première cause de la persécution que vous souffrez, puisque vous vous livrez à des oeuvres qui méritent la mort, et que cette mort, vous vous la donnez à vous-mêmes. D'un autre côté, vous prétendez que des milliers d'hommes en agissent ainsi ; doutez-vous donc encore que ce soit pour l'Afrique une affaire d'une suprême importance de se soustraire à vos doctrines et à votre autorité ? Ces hommes à qui vous avez pu persuader le suicide, ne sont-ils pas les descendants de ceux qui, à l'époque où l'idolâtrie était dans toute sa puissance, se précipitaient sur les armes des païens toutes les fois que ceux-ci faisaient mine d'envahir leurs lieux de réunion ? Remarquons toutefois que les païens vouaient à leurs idoles tous les jeunes gens qu'ils immolaient; tandis que ces Donatistes se précipitaient en foule dans l'amphithéâtre, comme des bêtes sauvages qui se jetteraient sur l'épieu des chasseurs; ils y mouraient comme des furieux, étaient ensevelis en putréfaction, et s'attiraient un culte aussi ridicule que trompeur. Outre cet expédient, n'y avait-il pas ces rochers abrupts et ces précipices immenses, devenus tristement célèbres par la multitude des vôtres qui sont venus y chercher la mort ? L'eau et le feu n'étaient employés que très-rarement ; le genre de mort le plus en vogue, c'était le précipice. Pour les hommes de notre temps, tous ces faits sont de la dernière évidence. Qui ne sait que ces fanatiques, bourrelés de remords par la pensée de leurs crimes, étrangers à tous les travaux utiles, croupissant dans l'oisiveté, d'une barbarie atroce à l'égard de

1. Sag. XI, 21.

ceux qu'ils faisaient mourir, d'une lâcheté repoussante devant la mort qui les menaçait, promenaient surtout la terreur dans les campagnes, s'interdisaient les travaux des champs, et se procuraient leur subsistance en rôdant autour des cellules champêtres, d'où leur est venu leur nom de Circoncellions? Je le demande, une erreur qui engendrait d'aussi grands maux pour l'Afrique; n'était-elle pas un opprobre pour l'univers tout entier ?

XXXIII. Personne n'ignore à quels genres de mort se condamnaient une multitude de ces malheureux; le nombre des suicides était tel, qu'aujourd'hui on doit se féliciter du petit nombre de ceux qui se font périr par le feu. Peut-être prétendez-vous nous émouvoir en nous disant que ce petit nombre proportionnel en renferme encore des milliers ? Je vous réponds que c'est pour nous une bien douce consolation de voir qu'un nombre infiniment supérieur de Donatistes s'arrachent aujourd'hui au fanatisme de leur secte, dont le crime n'est pas seulement de produire une division criminelle, mais de poser en loi tous les excès de la fureur. Ceux qui se donnent la mort sont encore trop nombreux; mais leur nombre est de beaucoup inférieur à la multitude de ceux qui, après avoir partagé les mêmes erreurs, se soumettent aujourd'hui aux bienfaits de la discipline, s'attachent à la culture des champs, sont heureux de rompre ainsi, par les œuvres et par le nom, avec les Circoncellions, observent les règles de la chasteté, et conservent la plus étroite unité. Que sont enfin tous ces malheureux qui se perdent, en comparaison de la multitude de Donatistes de tout âge et de tout sexe, petits garçons et petites filles, jeunes gens et jeunes personnes, voire même des époux et des vieillards, qui renoncent en foule à leur secte criminelle pour venir goûter la paix véritable et catholique de l'Eglise de Jésus-Christ ? Quant à ceux qui se brûlent, en les comptant individuellement, on n'en trouve pas autant qu'il y a de lieux parfaitement peuplés dont

les habitants ont renoncé à cette funeste contagion de l'erreur et du fanatisme pour aller s'abriter sous la protection si douce d'une parfaite unité. Dites-moi, regarderiez-vous comme inspiré par une saine miséricorde le conseil que vous donneriez de réserver tous ces nouveaux convertis aux supplices éternels, pour éviter que ceux qui s'obstinent encore (660) à se jeter dans les flammes, ne paraissent former un nombre incomparablement plus petit ? Pour amener tous les hommes à vivre avec Jésus-Christ, on ne saurait assez déployer ses efforts et multiplier ses vœux ; j'avoue qu'il suffira toujours de quelques furieux pour empêcher cet heureux résultat, mais je n'affirme qu'avec plus d'assurance que l'on doit travailler avec zèle pour empêcher que tous ne périssent avec le démon.

XXXIV. Après avoir scruté les saintes Ecritures pour y trouver quelque maxime qui vienne, à l'appui de votre barbare système de la mort volontaire, vous vous applaudissez de rencontrer dans l'Evangile les paroles suivantes : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible (1) ». Allez-vous en conclure que chacun doit se tuer parce qu'il est faible ? Pour engager à supporter avec courage les souffrances de la persécution, vous n'avez pu vous résigner plus tôt à avouer que vos faux martyrs sont du nombre de ceux dont il est écrit : « Malheur à ceux qui ont perdu la patience (2) », tandis qu'on ne peut aucunement leur appliquer ces paroles du Sauveur « Vous posséderez vos âmes dans votre patience (3) ». Quant à ceux qui reçurent ce reproche : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible », ils étaient accablés par un sommeil involontaire, mais il n'était nullement question pour eux de se tuer par une mort volontaire. Relisez ces passages avec attention, et voyez ce que vous pouvez y répondre. L'Apôtre ne dit-il pas : « Dieu est fidèle et il ne permettra pas que vous soyez tentés au-delà de vos forces ; mais il donnera une heureuse issue à la tentation, afin que vous puissiez persévérer (4) ? » Nous est-il défendu de croire à cette vérité apostolique, et devons-nous devenir nos propres ennemis, parce que nous ne pouvons résister à nos ennemis étrangers ? Des coeurs chrétiens se révoltent contre une telle nécessité. Que la parole de l'Apôtre, ou plutôt celle de Dieu, qui ne permet pas que les siens soient éprouvés au-delà de leurs forces, et qui donne une heureuse issue à la tentation, afin que nous puissions persévérer, que cette parole soit toujours crue par les catholiques et rejetée par les Donatistes, et que les catholiques ne se fassent pas Donatistes, s'ils veulent ne pas

1. Matt. XXVI, 41. — 2. Eccli. II, 16. — 3. Luc, XXI, 19. — 4. I Cor. X, 13.

s'exposer à ne plus croire à cette parole. Désespérer, au sein des souffrances, d'obtenir de Dieu la sagesse, et chercher pour unique et suprême consolation à se faire dévorer, non pas par les bêtes féroces, comme le dit saint Cyprien (1), mais par les flammes, sans y avoir été aucunement condamné, ce n'est pas là de la réflexion, mais de la fureur; ce n'est pas de la sagesse, mais de la folie. Laissons donc les flammes comme dernière ressource à ceux qui ne peuvent pas dire en parlant du secours du Seigneur: « C'est de lui que me vient la patience (2) ».

XXXV. Le saint homme Job, couvert d'ulcères depuis la tête jusqu'aux pieds, en proie aux douleurs les plus cruelles, pouvait facilement recourir à cet expédient suprême; et cependant, malgré les horribles souffrances qui abreuyaient sa vie, il refusa d'en user. Il en avait le pouvoir, mais la justice le lui défendait. « Plût à Dieu », s'écriait-il, « que je pusse m'ôter la vie, ou prier quelqu'un de me donner la mort (3) ! » Comme il était juste, il ne croit pas pouvoir ce que lui défendait la justice. C'est dans ce sens également que l'Apôtre écrit aux Galates : « Je vous rends témoignage que, si vous l'aviez, vous vous seriez arraché les yeux pour me le donner (4) ». S'ils ne le peuvent pas, n'est-ce point uniquement parce que la justice le leur défend? Le Seigneur, par l'organe de ses anges, pressait Loth sortant de Sodome, de hâter sa marche vers Ségor : « Car », lui dit-il, « je ne pourrai réaliser mes desseins qu'après ton entrée dans cette ville (5) ». Il pouvait tout par sa toute-puissance, mais en cette circonstance sa justice lui défendait d'agir. Job, sans recourir à aucun autre moyen, pouvait refuser de prendre

aucune nourriture ou aucun breuvage, et mettre ainsi un terme à sa cruelle existence ; mais la justice le lui défendait, parce qu'il n'est permis à personne de se tuer, surtout quand on peut fuir afin de pouvoir vivre. Mais cet homme juste, qui dissertait si longuement au sein de ses cruelles souffrances, ne pouvait-il pas prier quelqu'un de lui donner la mort? On peut admettre que sa main, tout entière en proie à la putréfaction, eût été impuissante à lui donner le coup de la mort; mais du moins il lui restait la parole

1. Livre de la louange du martyr, à Moïse et à Maximus. — 2. Ps. LXI, 6. — 3. Job, XXX, selon les LXX. — 4. Gal. IV, 15. — 5. Gen. XIX, 22.

661

pour réclamer de quelqu'un ce service.. Par exemple, il pouvait s'adresser à sa femme, dont la colère était si grande, qu'elle lui souhaitait la mort et se répandait en affreux blasphèmes contre Dieu ; si, d'un côté, cette femme n'eut pas la pensée de frapper elle-même son mari, de l'autre côté, elle n'osait pas lui dire de se tuer lui-même. Le démon a plus d'empire sur vous, car il vous persuade facilement ce qu'il ne pouvait persuader à une femme insensée qu'il n'avait conservée à Job, après lui avoir ravi tous ses autres biens, que dans le but de s'en faire un instrument puissant pour mieux tromper son mari. Job déclare donc ouvertement qu'il ne peut prier personne de lui ôter la vie, indiquant clairement que, s'il ne le peut pas, c'est que la justice le lui défend. En effet, un homme juste ne peut pas ce que ne peut pas se faire justement; pour cela il lui faudrait d'abord se dépouiller de la justice, afin que ce qu'il ne pouvait pas comme homme juste, il le pût comme pécheur. Il s'écrie donc : « Plaise à Dieu que je puisse me tuer moi-même ! » c'est comme s'il eût dit Plaise à Dieu que cela soit juste, car un homme juste pourrait se le permettre ! Demander de pouvoir ce qu'il ne pourrait que comme pécheur, ce serait désirer pour lui-même l'injustice. Ce qu'il voudrait, c'est que cela fût juste, et comme cette action ne peut pas être juste, cet homme juste n'a pu faire ce qui n'est possible qu'à l'injustice. Il suit de là qu'il est permis à un homme juste de désirer la mort, quand la vie lui devient trop amère ; et si Dieu refuse d'exaucer sa prière, la justice demande qu'il supporte avec patience toutes les amertumes dont il est abreuvé. De même, il est permis à un homme juste de désirer la vie, quand il est menacé d'une mort cruelle; mais quand il voit qu'elle lui est refusée il doit s'appliquer ces paroles que le Sauveur a prononcées au moment où il nous personnifiait en lui: « Mais qu'il arrive, non pas comme je le veux, mais comme vous le voulez, ô mon Père (1) ! » Or , ces paroles peuvent s'appliquer aux hommes qui persécutent pour amener à faire le mal, et non aux hommes qui aiment pour mettre à même de jouir de tous les biens ; en d'autres termes , elles s'appliquent à ceux qui souffrent persécution pour la justice, et non à ceux qui se persécutent

1. Matt. XXVI, 39.

eux-mêmes, à cause de leur propre injustice.

XXXVI. Quant à ce vieillard, nommé Razias, dont ils empruntent l'histoire au livre des Macchabées (1), et sur les traces duquel ils se flattent de marcher, parce qu'en effet ils ne peuvent trouver d'autres exemples pour justifier leur crime, je déclare qu'il aurait dû imiter la conduite de ces sept frères que le même livre des Macchabées (2) nous montre marchant noblement à la mort, guidés et enflammés par les chaleureuses exhortations de leur mère. Tombé entre les mains de ses ennemis, Razias devait, tout en restant fermement attaché à la loi de son Dieu, accepter tous les tourments auxquels il serait condamné, supporter courageusement ses souffrances et prendre patience au sein de ses profondes humiliations. Mais ne pouvant supporter la honte de se voir tombé entre les mains de ses ennemis, il laissa à la postérité un exemple, non pas de sagesse,

mais de folie; un exemple proposé à l'imitation, non pas des martyrs de Jésus-Christ, mais des Circoncellions, disciples de Donat. Toutefois, en portant sur ces faits un examen plus attentif, il sera facile de se convaincre que votre cause est toute différente de la sienne. En effet, puisqu'il était tombé entre les mains de ses bourreaux, il n'était plus libre de prendre la fuite; voilà pourquoi il se frappe de son glaive, et comme il sent que le coup n'est pas mortel, il se précipite du haut de la muraille. Cette fois, il est convaincu qu'il ne peut plus vivre, mais comme il respire encore, il s'élançait, par un dernier effort, vers une pierre qu'il aperçoit à distance; là, de ses deux mains il s'arrache, les entrailles, les jette autour de lui et meurt; la foule, à ce moment, l'enveloppait de toute part; eût-il pu vivre encore, qu'il n'aurait point échappé à la fureur de ses bourreaux. Il n'en est pas de même pour vous; d'abord, vous refusez d'entendre cette parole du Seigneur : « Fuyez » ; ensuite, vous n'imites pas Razias qui aurait voulu fuir, mais qui ne l'a pas pu; d'où l'on doit conclure que vous ne reconnaissez la nécessité ni d'obéir au précepte du Sauveur, ni d'imiter l'exemple de Razias. Il y a plus encore, car d'après vos propres principes, Razias lui-même ne doit-il pas être condamné? Citant ces paroles de l'Evangile : « L'esprit est prompt, mais la chair est faible », vous avouez que si, pour en finir

1. II Mach. XIV, 11. — 2. Id. VII.

662

plus rapidement, vous vous jetez dans les flammes, c'est parce que vous vous sentez trop faibles pour supporter les tourments que vous infligeraient vos ennemis, si vous veniez à tomber entre leurs mains. Et voici un prêtre israélite, qui se frappé avec le glaive, qui, après cette première blessure, s'élançait vers la muraille, s'y précipite tête baissée, peut encore courir vers la pierre, s'y tient debout, saisit ses entrailles, les arrache et les disperse; si l'on peut dire de lui que l'esprit est prompt, peut-on dire également que la chair est faible, quand on le voit faire des choses qui supposent une force incroyable? Vous devriez donc réprover son action, puisque la fermeté qu'il y déploie est l'évidente condamnation de votre prétendue faiblesse. Si, pouvant fuir, il s'y était refusé; s'il avait formé un bûcher dans sa maison, et qu'au moment où ses ennemis allaient fondre sur lui il eût allumé l'incendie et se fût réduit en cendres lui et toute sa demeure, vous pourriez alors le choisir pour votre modèle, mais il se fût rendu digne des plus terribles châtiments. N'oublions pas que toute fuite lui était impossible, et c'est là ce qui l'excuse quelque peu dans l'effusion de son sang; la mort devenait pour lui absolument inévitable : s'il ne se la donnait pas de sa propre main, il la recevrait infailliblement, de la main de ses bourreaux.

XXXVII. Mais Razias est loué dans les saintes Ecritures. Pourquoi est-il loué? Parce qu'il aima sa cité. Il put aimer charnellement cette cité de la Jérusalem terrestre, qui est esclave ainsi que ses enfants; mais il n'aima point cette cité céleste, laquelle est libre et notre mère à tous. Il fut loué, parce qu'il conserva la continence dans le Judaïsme; or, l'Apôtre nous déclare que ces vertus judaïques n'étaient rien en comparaison de la justice chrétienne (1). Il fut loué, parce qu'il était appelé le père des Juifs ; mais que devient cette gloire en face de cette impuissance où il se trouve de supporter ses humiliations, et qui le porte à préférer la mort plutôt que de tomber au pouvoir de ses ennemis? Il est dit qu'il choisit un noble trépas; il eût mieux valu une mort plus humble, qui du moins lui eût été utile. Tous ces titres d'éloge sont ordinairement décernés, par les histoires païennes, pour louer, non pas les martyrs de Jésus-Christ, mais les grands hommes du siècle. Il est dit

1. Philip. III, 8.

que du haut de la muraille il se précipita courageusement sur la foule; je ne dis pas non

plus que ce fut là l'inspiration d'un désespoir féminin. Il est vrai que vous éprouvez pour ce fait une telle admiration, que vous apprenez à vos femmes à l'imiter; du moins, je dis que, quand elles vous obéissent, elles agissent en hommes et non point en femmes; ce qui n'empêche pas que leur prétendu héroïsme reste pour elles sans aucune utilité, parce qu'elles ne font preuve d'aucune fidélité à la loi. Il est dit enfin que Razias invoqua le Dominateur de la vie et de l'esprit, le priant de lui rendre et la vie et l'esprit; mais dans cette demande il n'y a rien qui ne soit commun aux bons et aux méchants. En effet, Dieu rendra la vie et l'esprit aux méchants eux-mêmes, non pas pour ressusciter à la vie éternelle, mais pour ressusciter à l'éternelle damnation. Ainsi donc Razias fut loué à cause de son attachement à la cité, à cause de sa bonne renommée, parce qu'il était appelé le père des Juifs, et parce qu'il avait conservé la continence dans le Judaïsme. Quant à sa mort, la sainte Ecriture nous la présente comme devant être plutôt admirée qu'imitée. Or, selon l'avertissement de l'Apôtre, nous devons faire l'épreuve de tout, conserver ce qui est bien et nous abstenir de toute apparence du mal (1).

XXXVIII. Il est vrai que les Juifs ne placent pas le livre des Macchabées au rang des livres canoniques, comme la loi, les Prophètes et les Psaumes, auxquels le Sauveur a rendu témoignage d'une manière explicite, quand il a dit : « Il fallait que fût accompli tout ce qui a été écrit de moi dans la loi, dans les Prophètes et dans les Psaumes (2) ». Cependant, ce même livre des Macchabées a été reçu dans le canon de l'Eglise et pour l'utilité des chrétiens, pourvu que la prudence en dirige la lecture ou l'interprétation; on peut surtout méditer avec fruit l'exemple de ces Macchabées, qui ont préféré souffrir toutes les horreurs du martyre, plutôt que d'apostasier la loi du Seigneur. Le peuple chrétien peut y trouver la preuve que les souffrances de cette vie ne sont rien en comparaison de la gloire future qui attend au ciel ceux qui sauront s'appliquer les souffrances infinies du Sauveur; comment en douter, quand on voit des hommes, pour qui Jésus-Christ n'était point encore descendu sur la terre, souffrir les

1. I Thess. V, 21, 22. — 2. Luc, XXIV, 44.

663

plus grandes douleurs en faveur d'une loi que Dieu leur avait donnée par l'organe de son serviteur? L'histoire même de Razias ne peut que profiter au lecteur, non-seulement en ce sens qu'elle exige et développe la rectitude du jugement, mais surtout parce que le coeur humain, et spécialement le coeur d'un chrétien, peut juger de tout ce qu'une charité ardente peut souffrir de la part de ses ennemis, quand on voit ce vieillard se livrer à un tel héroïsme de souffrances par la seule crainte de l'humiliation. Or, l'ardeur de la charité est descendue en nous des hauteurs de la grâce divine, tandis que la crainte de l'humiliation a pour principe l'amour de la louange; il suit de là que, dans le premier cas, on combat par la patience, tandis que dans le second on pèche par impatience. Quand donc nous voyons l'Écriture faire l'éloge de certains hommes, nous ne devons pas tout d'abord y donner une approbation aveugle, mais user de discernement et nous en rapporter, non pas à notre propre jugement, mais à l'autorité des divines Écritures. En effet, de ce que tel homme soit loué, nous ne devons pas toujours en conclure que nous pouvons tout imiter ou tout louer en lui, car il peut se faire que telle de ses actions ne soit pas bonne ou qu'elle ne convienne plus au temps présent. Quant aux actions qui pouvaient être bonnes, mais qui ont cessé de l'être à raison des circonstances, il est inutile de nous y arrêter davantage, car il ne s'agit entre nous que du suicide, et même du suicide commis par un homme à qui l'on permet, ou plutôt à qui fon commande de conserver son existence; or, le suicide a toujours été rangé parmi les actions qui ne peuvent et n'ont jamais pu être regardées comme bonnes; nous l'avons suffisamment démontré.

XXXIX. Dès lors, de quelque manière que vous envisagiez les éloges accordés à Razias pour la sainteté de sa vie, toujours est-il que la sagesse ne loue pas sa mort,

parce qu'il n'y a pas fait preuve de la patience qui sied si bien aux serviteurs de Dieu. On pourrait plutôt lui appliquer cette parole de la Sagesse, parole de blâme et non pas de louange : « Malheur à ceux qui ont perdu patience (1) ! » Si vous admettez en principe que, du moment qu'un homme est loué, toutes ses actions peuvent être proposées comme modèles, ne

1. Eccli. II, 16.

devriez-vous pas conclure que Razias est supérieur à David? Pourquoi donc l'adultère et l'homicide commis par David, loin d'être proposés comme modèles pour tout homme de bien, inspirent-ils une profonde horreur? Est-ce que vous placez Razias au-dessus de Salomon? Et cependant oseriez-vous nous proposer comme modèle à imiter la conduite de Salomon avec ces femmes perverses dont il a subi les honteuses séductions jusqu'à élever pour elles des temples aux faux dieux (1) ? Est-ce que vous placez Razias au-dessus de saint Pierre, à qui cette réponse: « Vous êtes le Christ, Fils de Dieu », a mérité de la part du Seigneur des éloges si éclatants, qu'il obtint de lui les clefs du royaume des cieux? Cependant vous n'oserez pas le proposer à notre imitation, au moment où il s'attire ce sanglant reproche : « Arrière, Satan, car ce ne sont pas les choses de Dieu, mais celles des hommes que tu goûtes (2) ». Passant sous silence les reproches formels adressés par l'Écriture sainte à certains hommes qu'elle loue sous d'autres rapports ; me bornant exclusivement à des faits que l'Écriture nous raconte, sans les apprécier, ni en bien ni en mal, comme M'elle nous eût laissé à nous-mêmes le soin de les apprécier; est-ce que vous placerez Razias au-dessus de Noé ? Et cependant quel homme sobre félicitera Noé de l'état d'ivresse dans lequel il s'est trouvé (3)? Placerez-vous Razias au-dessus du patriarche Juda? Cependant est-il possible de l'approuver dans la fornication dont il se rendit coupable, non pas précisément avec sa belle-fille, dont il ignorait pour le moment la qualité, mais avec celle qu'il regardait comme une concubine ordinaire (4)? Placerez-vous Razias au-dessus de Samson? Et cependant oseriez-vous louer ce dernier de s'être laissé prendre aux caresses d'une femme, jusqu'à perdre avec ses cheveux le secret de la force mystérieuse dont il était revêtu ? Quant à la mort qu'il se donna à lui-même, en s'écrasant avec ses ennemis sous les ruines d'une maison qu'il avait secouée jusque dans ses fondements, n'oubliez pas que la mort était devenue pour lui absolument inévitable, car il était condamné à périr bientôt de la main de ses ennemis (5). Du reste, en agissant ainsi, il ne fit qu'obéir à l'inspiration de Dieu, qui se

1. III Rois, XI. — 2. Matt. XVI, 17-23. — 3. Gen. IX, 21. — 4. Ibid. XXXVIII. — 5. Juges, XVI.

664

servit de lui comme d'un instrument pour accomplir ses desseins, et réaliser ce que Samson, abandonné à lui-même, aurait été impuissant à accomplir. De même, nous voyons Abraham parfaitement résolu à immoler son fils; un tel acte, dès lors que Dieu le commandait, était une preuve d'obéissance héroïque; en dehors de tout ordre de Dieu, il eût été un crime et une folie.

XL. Nourri de ces divines Ecritures, saint Cyprien nous dit dans sa confession de foi « Que personne ne se présente pour renverser la règle (1) ». Mesurez donc la grandeur du mal que vous faites en voulant vous tuer, vous qui n'avez aucune règle, et qui ne trouverez jamais une excuse dans le vain prétexte de vous présenter comme modèles à ceux qui désirent vous imiter ou vous admirer. Celui que vous appelez votre Sauveur, vous ordonne de prendre la fuite, et votre persécuteur vous en fournit tous les moyens. En vous obtenant à périr dans les flammes, à quoi donc obéissez-vous, si ce n'est à votre fureur? Et cependant vous dites : « N'est-ce pas là cette persécution qui a entraîné la mort de tant de milliers d'innocents ? » Montrez donc comment vous pouvez

être innocents, vous qui divisez le Christ et vous suicidez. Montrez comment on vous entraîne à la mort, vous dont la fuite vous est commandée par Dieu et permise par les hommes. Montrez comment vous avez besoin des flammes pour arracher vos âmes à la contagion, vous qui les souillez indignement par le sacrilège et par le sacrifice que vous faites de vous-mêmes au démon. Interrogez le Christ, il vous ordonne de fuir; interrogez le tribun, il vous permet de fuir. Si vous pouviez interroger Razias lui-même, il vous répondrait: Pour moi, je ne pouvais m'échapper par la fuite. Il ne vous reste donc ni Jésus-Christ pour Sauveur, ni le tribun pour persécuteur, ni Razias pour modèle.

XLI. Pour justifier ceux d'entre vous qui se donnent la mort, vous ajoutez que ce n'est pas en vain qu'ils sont saisis de crainte; car de tous ceux qui tombent entre nos mains, aucun ne saurait échapper. Et pourquoi donc s'échapperait-il, je vous prie? Si c'est la mort que vous craignez en tombant entre nos mains, pourquoi donc vous la donnez-vous à vous-

1. Actes du martyre de saint Cyprien, commençant par ces mots Sous l'empereur Valérien.

mêmes? Mais il est évident que ce n'est pas de la mort que vous parlez. Vous connaissez si bien le désir que nous avons de vous voir vivre, que vous vous plaisez à nous effrayer par vos continuelles menaces de suicide. Si vous parlez de notre communion, plutôt à Dieu qu'il fût vrai qu'aucun de vous ne nous échappe, quand il tombe entre nos mains ! Quel bonheur pour eux de ne pas échapper à la communion qui leur est offerte par les catholiques, et d'échapper ainsi à la damnation qui leur est préparée par les hérétiques ! Mais vos affirmations ne sont, hélas! que d'impudents mensonges; j'en prends à témoin votre Emérite qui a pris part à une de nos assemblées dans l'église, mais qu'il a été plus facile de convaincre de la vérité, que de ramener à l'unité catholique. On pourrait en citer d'autres, qui n'ont pas une réputation aussi brillante, mais qui font preuve d'une égale folie. Combien qui poussent la vanité jusqu'au point de rougir indignement, à la seule pensée qu'on pourra les accuser d'inconstance, et qui, malgré la connaissance certaine de la vérité, n'osent entrer avec nous dans la communion de l'unité catholique ! « Mais », avez-vous dit, « de tous ceux qui tombent entre leurs mains, aucun ne saurait échapper » ; vous supposez donc qu'un très-petit de résistent obstinément à l'évidence de la vérité, et n'osent afficher leur séparation ? Quelle plus grave injure pouviez-vous faire à Emérite, qui a ainsi perdu pour vous le mérite de l'endurcissement avec lequel il s'est obstiné à rester dans le petit nombre de ceux qui résistent à la vérité ? mais c'est en vain qu'il s'est obstiné, puisque vous le rangez parmi ceux qui cachent leur conviction et leur retour. Comment nous empêcher de croire que vous portez envie à votre collègue? ou si vous ne lui portez pas envie, imitez-le. Comme lui, venez à nous ; entendez ce que nous disons, comme il l'a entendu lui-même; et si plus heureux que lui vous pouvez répondre, répondez. Mais si, ne pouvant répondre, vous refusez de communiquer avec nous, retirez-vous, comme il l'a fait lui-même. Il est sorti sain et sauf d'entre nos mains. Comment donc osez-vous dire : « De tous ceux qui tombent entre leurs mains, aucun ne saurait s'échapper? » Il n'a pas cru que tous les lieux lui faisaient défaut pour y trouver un refuge; pourquoi préparez-vous l'incendie pour vous (665) dévorer? Quand donc comprendrez-vous enfin que vous n'appartenez pas à Dieu, et que vous résistez à ses ordres, non-seulement parce que vous subissez l'influence de ce fléau général qui vous met en révolte contre l'unité de Jésus-Christ, mais surtout parce que vous ne craignez pas de mettre le comble à ce schisme criminel en trempant vos mains dans votre propre sang?

XLII. Texte de la lettre: « Comme votre prudence se refusait au triste rôle d'exécuteur, prêtez un instant l'oreille à mes paroles. Autre est la vérité réelle, autre l'apparente seule de la vérité. La vérité se soutient appuyée sur sa propre force; l'idole ou le simulacre n'est qu'une invention plus ou moins vraisemblable, opposée comme une injure à la vérité par la présomption humaine; jamais cependant le mensonge ne

pourra préjuger la vérité. J'appelle adorateurs des idoles, ceux qui ne possèdent pas la vérité; en d'autres termes, je regarde comme païen, celui qui se crée à lui-même l'objet de son culte et de ses adorations. Voilà pourquoi il est de notoriété publique, que c'est à force de menaces, de terreurs et de persécutions, que Gabinus et d'autres encore, ont été contraints de renoncer à la liberté de la nature, et de se créer des idoles auxquelles ils devaient désormais rendre un culte sacrilège et perfide ». Réponse : A votre fureur , vous ajoutez le langage du blasphème, et vous osez dire que l'Eglise catholique n'est qu'une pure invention humaine, quand c'est à elle que Dieu a dit: « Car je suis le Seigneur qui vous ai établie; le Seigneur est son nom ». De même, afin que nous sachions que cette Eglise catholique est répandue sur toute la terre, le Prophète ajoute « C'est lui aussi qui vous délivre, il sera appelé le Dieu d'Israël, de toute la terre (1) ». Cette institution qui est évidemment l'oeuvre de Dieu, vous n'y voyez qu'une institution humaine; vous ne voyez donc pas que vous ne vous seriez jamais séparés de cette Eglise à laquelle Dieu a promis pour empire la terre tout entière, si vous n'aviez préféré vous faire les disciples d'un maître, qui n'est absolument qu'un homme. Pour nous, nous sommes les disciples de Celui qui a dit à Abraham « Toutes les nations seront bénies dans votre race (2) ». Nous sommes les disciples de Celui

1. Isaïe, LIV, 5. — 2. Gen. XXII, 18.

qui a dit à son Eglise, comme je l'ai déjà rapporté: « Je suis le Seigneur qui vous ai établie ; il s'appelle le Seigneur, et celui qui vous délivre, sera appelé le Dieu d'Israël, de toute la terre ». Quand donc nous restons unis à cette Eglise qui embrasse toutes les nations et toute la terre, ce n'est pas sur une institution purement humaine que nous nous appuyons, mais sur la promesse et l'institution divines. Et vous, que suivez-vous donc? comment pouvez-vous rompre toute union avec cette divine promesse et cette institution divine, pour vous attacher à la secte de Donat ? Est-ce un homme ou bien Dieu, qui vous a dit que le péché de Cécilianus avait suffi pour priver la terre des promesses divines qui n'avaient pu se perpétuer que dans la secte de Donat ? Si c'est Dieu qui vous a fait cette révélation, lisez-nous-la dans la loi, dans les Prophètes, dans les Psaumes, dans l'Evangile et dans les Lettres apostoliques. Pouvez-vous nous procurer la lecture que vous n'avez pu nous donner dans notre conférence ? Si ce sont les hommes qui vous l'ont appris, ces hommes dont il est dit : « Ils se sont affermis dans leur mauvais langage (1) », votre secte n'est donc plus qu'une institution humaine; voilà ce que vous suivez, voilà ce que vous honorez , voilà pourquoi vous vous révoltez, avec une fureur qui n'a d'égale que votre folie.

XLIII. Quant à Gabinus et plusieurs autres qui ont connu cette Eglise, l'ont choisie et y ont étroitement adhéré, ce qu'ils cherchaient, c'était la promesse divine prédite et réalisée; dès qu'ils l'eurent trouvée, il ne virent plus dans votre secte qu'une oeuvre purement humaine pour laquelle c'était folie de s'exposer à souffrir la plus légère persécution. En effet, celui qui, pour la vérité et l'unité de Jésus-Christ, renonce, je ne dis pas seulement à ses richesses, mais à sa vie même, quand cependant il laisse à d'autres le soin de la lui ravir, celui-là, dis je, a la foi, l'espérance, la charité, il possède Dieu. Au contraire, quiconque, pour la secte de Donat, perdrait uniquement la frange de son vêtement, celui-là prouve qu'il n'a point de coeur. Qu'y a-t-il donc d'étonnant que des hommes sages, en voyant qu'on les menaçait de la persécution et de l'exil pour les arracher à l'endurcissement pervers de coutumes invétérées, se soient

1. Ps. LXIII, 6.

666

demandé s'ils devaient souffrir tant de maux en faveur de la secte de Donat et contre l'Eglise catholique, c'est-à-dire en faveur d'une institution purement humaine et contre

l'oeuvre évidente du Seigneur? Ils comprirent donc qu'il y aurait là folie de leur part, et reconnurent que ces poursuites que vous flétrissez du nom de persécution, n'étaient pour eux que des occasions de se convertir, et dès lors ils réalisèrent la vérité de cette parole: «Fournissez au sage l'occasion favorable, et il deviendra plus sage (1) ». Vous voyez donc que c'est folie de votre part, en vous adressant à un homme chargé par l'empereur de vous fournir l'occasion de vous convertir, de lui dire que sa prudence devait se refuser au rôle d'exécuteur. Quel plus beau titre de gloire pour un soldat religieux, que de travailler avec plus de zèle à la conversion des coupables, que ces coupables eux-mêmes n'en mettent pour se tromper et se perdre !

XLIV. Texte de la lettre: « Ce n'est pas aux rois, mais aux Prophètes, que le Dieu tout-puissant confia le soin d'instruire son peuple d'Israël. Quand le Sauveur de nos âmes eut résolu de répandre la semence de la foi, ce fut des pêcheurs qu'il choisit et non des soldats». Réponse : Recueillez donc les enseignements de ces saints prophètes et de ces illustres pêcheurs, et ne méritez pas que des princes très-religieux vous frappent de châtiments trop mérités. J'ai déjà montré plus haut que c'était un devoir pour le roi de Ninive, d'ordonner à ses sujets d'apaiser le Seigneur dont le courroux leur était annoncé par le Prophète. Aussi longtemps donc que vous n'appartiendrez pas à cette Eglise annoncée par les Prophètes et fondée par les pêcheurs, aussi longtemps les princes, enfants de l'Eglise, pourront légitimement s'attribuer le soin de venger vos révoltes contre leur mère. Parmi les Prophètes, ne trouvons-nous pas des rois? David, vous ne l'ignorez pas, fut tout à la fois un saint prophète et un saint roi. Ecoutez donc ce roi-prophète, et vous n'aurez à craindre le courroux d'aucun roi véritablement religieux; écoutez-le parlant du Christ : « Il régnera d'une mer à une autre mer, et d'un fleuve jusqu'aux extrémités de la terre (2) », et vous n'aurez plus à craindre qu'un roi très-chrétien s'arme de son courroux pour punir les blasphèmes que

1. Prov. IX, 9. — 2. Ps. LXXI, 8.

vous lancez contre cette Eglise qui, réalisant la prédiction du roi-prophète, étend son empire jusqu'aux extrémités de la terre. Nabuchodonosor n'était point un prophète, et cependant nous le voyons menacer de châtiments très-sévères tous ceux qui oseraient blasphémer le Dieu de Sidrach, de Misach et d'Abdenago.

XLV. Texte de la lettre.: « Jamais le Seigneur n'a compté sur le secours de la milice mondaine, car il peut par lui seul exercer sa justice contre les vivants et les morts ». Réponse : Dieu n'attend pas le secours de la milice mondaine quand il accorde aux rois, comme un bienfait, le soin de veiller à l'accomplissement des lois du Seigneur dans leur empire. C'est à eux, en effet, qu'il adresse ces paroles : « Et maintenant, ô rois, comprenez; instruisez-vous, vous qui jugez la terre; servez le Seigneur dans la crainte (1) ». Les rois doivent donc comprendre que toute leur puissance doit être employée au service du Seigneur, et qu'ils doivent en faire sentir la rigueur à ceux qui se révoltent contre les ordres de Dieu. Mais c'est surtout contre les soldats que vous vous indignez. Eh bien! du moment qu'il vous est démontré par les saintes Ecritures que le soin de venger la profanation des lois de Dieu appartient aux rois, par qui, dites-moi, exerceront-ils cette puissance contre les Circoncissions révoltés, contre leurs chefs et contre leurs partisans insensés? ne peuvent-ils pas l'exercer par leurs fidèles soldats?

XLVI. Texte de la lettre : « Mais ces usurpateurs du bien d'autrui ignorent ces principes ; ils n'entendent pas ce que leur dit le « Seigneur : Ne désirez point le bien de votre prochain (2) ; ni ce que proclame l'Esprit-Saint par la bouche de Salomon : Alors les justes s'élèveront avec une grande assurance contre ceux qui les auront accablés d'afflictions, et qui leur auront ravi le fruit de leurs travaux. Les méchants, à cette vue, seront saisis de trouble et d'une horrible frayeur; ils seront surpris d'étonnement, en voyant tout-à-coup, contre leur attente, les justes sauvés. Ils diront eux-mêmes, touchés de regret, et jetant des soupirs dans le serrement de leur coeur : Ce sont là , ceux qui

ont été autrefois l'objet de nos railleries, et le but de nos outrages. Insensés

1. Ps. II, 10, 11. — 2.Exode, XX, 17.

17. —

667

que nous étions, leur vie nous paraissait une folie, et leur mort honteuse; cependant les voilà élevés au rang des enfants de Dieu, et leur partage est avec les saints. Nous nous sommes donc égarés de la voie de la vérité; la lumière de la justice n'a point lui pour nous, et le soleil de l'intelligence ne s'est point levé sur nous. Nous nous sommes lassés dans la voie de l'iniquité et de la perdition, nous avons marché dans des chemins âpres, et nous avons ignoré la voie du Seigneur. De quoi nous a servi notre orgueil ? Qu'avons-nous retiré de la vaine ostentation de nos richesses? Toutes ces choses sont passées comme une ombre (1). Voilà pourquoi la foi nous presse de mourir avec joie pour le Seigneur dans cette persécution ». Réponse : Reconnaissez votre crime, et n'usurpez point un nom qui ne vous appartient pas. L'Écriture vient de nous dire : « Alors les justes s'élèveront avec une grande assurance contre ceux qui les auront accablés d'afflictions, et qui leur auront ravi le fruit de leurs travaux ». Elle ne dit pas Tous ceux qui auront eu des maux à souffrir; mais « les justes ». Quand le Seigneur a dit : « Bienheureux ceux qui souffrent persécution », s'il n'avait pas ajouté : « pour la justice », on aurait pu croire qu'il désignait, non-seulement ceux qui sont couronnés dans le Seigneur pour leur patience, mais encore ceux qui sont punis par la vindicte des lois. Avant donc de vous attribuer des paroles qui ne regardent que les justes, montrez d'abord que vous êtes véritablement justes. En effet, vous avez des titres bien puissants à énumérer à l'appui de votre justice: votre séparation de Jésus-Christ, le déchirement des sacrements de Jésus-Christ, l'abandon de la paix de Jésus-Christ, la guerre contre les membres de Jésus-Christ, des accusations contre l'épouse de Jésus-Christ, la négation des promesses de Jésus-Christ ! Voilà vos principaux titres à la justice, ceux pour lesquels vous vous élèverez avec une grande assurance contre ceux qui vous auront accablés d'afflictions, et vous auront ravi le fruit de vos travaux. Et quand parmi ces titres à la justice vous aurez joint celui de votre propre suicide, où trouvera-t-on des justes qui puissent vous égaler? On verra mieux alors combien vos malheurs ont droit à la vengeance. Mais sur qui pèsera

1. Sag. V, 1-9.

cette vengeance, n'est-ce pas, de droit, sur ceux qui vous auront mis à mort? Ainsi donc, c'est contre vous-mêmes que vous vous élèverez pour tirer vengeance de vous, pour vous punir vous-mêmes. Vous vous élèverez surtout, vous qui vous condamnez à de cruelles souffrances dans vos fournaies fermées avec tant de soin, afin que celui qui voudrait vous porter secours ne puisse entrer, et que celui qui voudrait échapper ne puisse sortir. Non, non, ils ne se lèveront pas avec une grande assurance ceux qui se lèveront avec une conscience aussi coupable. Mais peut-être allez-vous croire que Dieu vous pardonnera vos crimes, parce que vous vous faites justice à vous-mêmes? C'est sans doute avec cette fausse conviction, que quelques-unes de vos religieuses, devenues mères, se précipitent du haut des rochers, et leur sein entr'ouvert révèle tout à la fois et le crime d'homicide et celui de fornication; elles se flattent ainsi d'échapper à la vengeance de Dieu, parce qu'elles se font justice à elles-mêmes. Vous pensez également qu'en vous tuant vous offrez à Dieu l'expiation suffisante de tous les crimes que vous avez commis, de votre schisme sacrilège et de votre hérésie, de vos déprédations contre les catholiques, que vous mutilez, que vous privez de la vue, que vous tuez après les avoir sacrilègement rebaptisés. Mais vous êtes dans une profonde erreur, qui ne peut être comparée à l'erreur même de Judas. Est-ce que, pour mieux nous convaincre de l'apostasie de vos ancêtres, vous voudriez nous en donner une

dernière preuve en imitant la mort de celui qui est resté le modèle de tous les traîtres?

XLVII. C'est ainsi que vous affirmez aujourd'hui ce que vous avez obstinément nié au sein des débats de notre conférence. Les coupables avaient avoué leur apostasie, et cependant celui qui à cette époque occupait le premier siège en Numidie, Secundus de Tigisit, ferma les yeux sur leur crime, leur pardonna de nouveau à Cirté, malgré l'évidence de leur trahison, tandis qu'à Carthage il lança toutes ses foudres contre des absents dont les crimes étaient loin d'être prouvés. Secundus lui-même ne put se justifier du crime d'apostasie dont l'accusa Purpurius de Lima, en ces termes: « Vous-même, qu'avez-vous fait quand le procureur et le tribun vous sommèrent de livrer les Ecritures? Pour (668) échapper à la violence n'avez-vous pas cédé ou du moins ordonné qu'on leur remît ce qu'ils demandaient ? Sans cela, ils ne vous auraient pas aussi facilement relâché ». Dans une lettre adressée à Mensurius, et dont vous nous avez donné lecture, Secundus lui-même avoue franchement que les persécuteurs dont parle Purpurius se présentèrent au nom du procureur et du tribun, et le sommèrent de livrer les Ecritures, mais qu'il s'était contenté de leur répondre : « Je suis chrétien et évêque, et non un apostat » ; en conséquence, il s'était refusé à livrer quoi que ce fût. Et vous voulez que nous croyions à sa parole, quand vous-mêmes vous regardez comme une chose absolument incroyable, que dans un temps de persécution, un évêque poursuivi pour être forcé à livrer les saintes Ecritures ait été relâché sans avoir rien donné? Ne prétendiez-vous pas que, dans un temps de persécution, il était impossible d'admettre que des évêques se fussent réunis à Cirté pour consacrer un évêque ? Si la persécution était aussi furieuse que vous voudriez le faire croire, comment donc un évêque saisi pour livrer les Ecritures a-t-il pu être relâché sans en livrer aucune ? Et cependant vous proclamiez bien haut que la persécution était des plus cruelles, que douze évêques n'avaient pu se réunir en concile pour ordonner un autre évêque, pas même pour transcrire les actes constatant qu'ils s'étaient pardonné réciproquement leur apostasie et, pour assurer la paix de l'Eglise, avaient remis à Dieu le soin de la vengeance. A vous en croire, la persécution était telle, que jamais il n'y en avait eu d'aussi ardente, puisqu'il ne restait aucun lieu où vous pussiez fuir et vous cacher; et cependant vous vous réunissiez en concile; vous ordonniez des évêques en remplacement de ceux qui s'étaient jetés dans les flammes, et pour leur succéder vous choisissiez des hommes capables de les imiter. C'est aussi à cette même époque d'ardente persécution que vous avez pu vous rassembler au nombre de plus de trente, parmi lesquels se trouvait Pétilianus, qui ne cessait de répéter que dans ce temps de persécution on ne pouvait même se réunir au nombre de douze.

XLVIII. Or, dans ce concile, vous avez décrété que « ceux qui ont communiqué avec nous par force, évêques ou prêtres, pourvu qu'ils n'aient pas offert le sacrifice ou qu'ils n'aient pas annoncé la parole de Dieu dans l'assemblée du peuple, seront jugés dignes de pardon et réintégrés dans tous les honneurs de leur rang». C'est ainsi que, parce décret, vous annulez radicalement toute la puissance de vos calomnies. En effet, comment osez-vous soutenir que ceux qui jusque-là n'étaient pas traditeurs, le sont devenus par le fait seul de leur communion avec nous, et qu'ils nous ont ainsi communiqué la souillure qu'ils avaient eux-mêmes contractée en livrant les livres ecclésiastiques par crainte des mauvais traitements dont les menaçaient des puissances impies? Pourquoi donc absolvez-vous aujourd'hui ceux que vous savez avoir communiqué avec nous, pourvu que vous sachiez que c'est malgré eux, pourvu aussi qu'ils n'aient point offert le sacrifice et qu'ils n'aient adressé au peuple aucun discours ? Est-ce que ceux qui, sous le coup de la terreur qu'inspiraient ces supplices, les plus horribles que vous ayez éprouvés, ont les premiers livré les manuscrits sacrés, ne les ont pas livrés malgré eux ? ou bien est-ce eux seuls qui ont offert le sacrifice, ou prêché devant le peuple? Si donc vous pouvez pardonner à ceux que vous accusez injustement de trahison pour avoir communiqué avec nous, pourvu qu'ils aient agi sous l'impulsion de la violence ; concluez que vos ancêtres pouvaient parfaitement pardonner à ceux qui n'étaient devenus apostats que par crainte de tortures mille fois

plus cruelles encore. D'un autre côté, s'ils ont condamné des accusés pendant leur absence et sans les entendre, c'est qu'ils y ont été contraints par la faction des ennemis de Cécilianus, et ils ont ainsi réalisé cette parole de l'Apôtre : « En jugeant votre frère, vous vous condamnez vous-même, car vous faites ce que vous condamnez (1) ».

XLIX. Si donc les Donatistes ont toujours aimé à se suicider eux-mêmes ; si dès le commencement ils ont été des traîtres, pourquoi s'étonner qu'ils aient inspiré à leur postérité un violent amour pour le genre de mort du modèle de tous les traîtres (2) ? Cependant, pour empêcher qu'on ne trouvât entre eux et lui une ressemblance trop frappante, rarement ils ont employé la strangulation. Mais peu importe la forme en elle-même. En effet, celui qui inspira au traître Judas la pensée de se pendre, c'est celui qui, à différentes reprises;

1. Rom. II, 1. — 2. Matt. XXVII, 5.

669

jeta dans l'eau et dans le feu ce malheureux enfant que le Sauveur daigna guérir (1); celui qui précipita dans la mer tout un troupeau de porcs (2); celui qui suggéra au Seigneur l'audacieuse présomption de se précipiter du haut du temple (3). Peu importe donc les différents genres de mort dans lesquels vous vous précipitez; il est toujours vrai de dire qu'en vous tuant ainsi sous l'inspiration du démon, vous marchez sur les traces du traître Judas. Admettons même que vous ne soyez pas des traîtres ; ne suffit-il pas de constater que, dociles aux leçons criminelles que vous avez reçues de ceux qui ont apostasié et formé ce schisme au sein duquel vous persévérez, vous n'imitiez que trop fidèlement le triste exemple laissé par le traître Judas ? Voilà donc avec quelle justice vous vous élèverez contre ceux qui vous auront accablés d'afflictions : si votre mort doit être vengée, c'est contre vous-mêmes que se tournera cette trop juste vengeance.

L. Quels sont donc les travaux dont vous vous plaignez que les fruits vous soient ravies ? Quand vos Eglises quittent le schisme pour embrasser la foi catholique, si elles conservent leurs richesses, pouvez-vous dire que ce soit une injustice ? Du moment que ces Eglises se réunissent à nous, prétendre que vous pouvez conserver leur fortune, ce serait sans aucun doute vouloir vous emparer du bien d'autrui. Or, notre mère, l'Eglise catholique, vous adresse ces paroles de l'Apôtre : « Je ne cherche pas ce qui vous appartient, c'est vous-mêmes que je cherche (4) ». Comment donc ne voyez-vous pas que vous vous mettez en contradiction avec vous-mêmes, quand vous nous adressez tout à la fois le double reproche d'ambitionner vos richesses et d'user de violence pour vous faire entrer dans nos rangs ? En effet, si nous usons de violence pour vous associer à nous, comment pouvez-vous dire que nous désirons vos richesses, puisque vous avez le droit de les conserver par le fait seul que vous vous mettez en communion avec nous ? D'un autre côté, si nous désirons nous approprier vos richesses, comment expliquer ce zèle avec lequel nous vous cherchons, puisque nous perdons ces richesses par le fait seul que vous vous mettez en communion avec nous ? Nous vous l'avouons sans crainte,

1. Matt. XVII, 14. — 2. Ibid. VIII, 32. — 3. Ibid. IV, 5, 6. — 4. II Cor. XII, 14.

notre cupidité s'appelle la charité : c'est elle qui nous presse de vous chercher ; c'est elle qui désire vous trouver, vous convertir, vous associer à l'unité de Jésus-Christ, afin que nous n'ayons plus à craindre que vous vous jetiez tout vivants dans les flammes de vos bûchers. Tel est le feu qui nous embrase, qui nous dévore ; non-seulement nous ne désirons pas vos richesses, mais nous voulons que vous possédiez les nôtres avec nous. Soyez-en convaincus, venez et ne vous laissez point aller à votre perte ; ou bien, si vous rougissez de venir de vous-mêmes, nous prenons pitié de votre faiblesse, afin que

la charité n'y perde rien. Puisque nous voulons vous avoir parmi nous, pourquoi votre empressement à vous jeter dans les flammes ? Nous tenons à la vie, nous tenons au salut, nous tenons à l'unité, à la vérité, à la suavité de Jésus-Christ; et si vous refusez de vous présenter de vous-mêmes au festin du père de famille, nous vous forçons à venir vous y asseoir.

LI. L'objet de la lutte entre nous, c'est la justice et non pas l'argent. Malgré l'assurance avec laquelle vous vous appliquez ces paroles « Alors les justes s'élèveront avec une grande assurance contre ceux qui les auront environnés d'embûches et leur auront ravi le fruit de leurs travaux », prenez garde qu'on ne puisse plus justement vous appliquer ces autres paroles : « Les justes dévoreront les travaux des impies (1) ». En effet, vous ne verrez s'élever contre vous, ni les Maximianistes que vous avez dépouillés de leurs basiliques, quand vous l'avez pu; ni les païens dont les temples, quand vous l'avez pu, ont été renversés par vous ou changés en basiliques : c'est là aussi ce que nous avons fait nous-mêmes; ni enfin les musiciens des démons, dont vous avez brisé les instruments et les tréteaux, comme nous l'avons fait également . De même vous n'aurez pas à vous élever contre nous. En effet, ce qui a dicté notre conduite à votre égard, ce n'est pas le besoin de rapine, mais le désir de vous arracher à l'erreur. De même donc que les Chananéens ne s'élèveront point contre les Israélites, quoique ceux-ci leur aient ravi le fruit de leurs travaux, tandis que Naboth s'élèvera contre Achab qui, sans y être autorisé par aucun précepte, a injustement ravi à un juste

1. Sag. X, 19.

670

le fruit de ses travaux (1) ; de même les Hérétiques ne s'élèveront pas contre les catholiques, car dans leur conduite à l'égard des biens des hérétiques, les catholiques ne font qu'accomplir les ordres légitimes des empereurs chrétiens; du reste, loin de leur ravir leurs richesses, les catholiques cherchent plutôt la personne même des hérétiques dans l'unique but de les convertir et de leur rendre leurs biens fidèlement conservés. Au contraire, les catholiques s'élèveront, non-seulement contre les Gentils qui ont ravi les biens des véritables martyrs, mais aussi contre les Circoncillions Donatistes qui leur ont ravi le fruit de leurs travaux. S'il ne s'agit donc que des travaux pécuniaires, la question est facile à trancher. Chaque jour, en effet, quand les hérétiques, de quelque secte qu'ils soient, reviennent à l'unité, nous leur rendons argent, vêtements, fruits, vases, terres et maisons; mais vous, comment pourrez-vous nous rendre les membres que vous avez mutilés ?

LII. Sortez donc de votre sommeil et comprenez que ce n'est ni de vous ni par nous qu'il est dit : « Voilà ceux qu'autrefois nous avons tournés en dérision », car ce sont plutôt des larmes que nous versons sur vous. De même, vous ne serez du nombre des enfants de Dieu qu'autant que vous renoncerez à la secte de Donat pour vous attacher à cette Eglise que vous présente le Fils de Dieu dans tout l'éclat de l'accomplissement des prophéties. Votre partage n'est point parmi les saints, mais parmi les hérétiques. Ces paroles, que d'autres, dites-vous, vous adresseront un jour : « Pour nous, insensés que nous étions, nous regardions leur vie comme une véritable folie », comment pouvez-vous être assez insensés pour ne pas vous les adresser à vous-mêmes ? C'est aux véritables saints et aux pieux fidèles que ces paroles seront adressées par les pécheurs et les infidèles qui regardent comme une folie de ne pas jouir des voluptés que l'on a sous les yeux, et de croire des mystères que l'on ne voit pas. Si vous ne regardez pas comme une folie, non-seulement la vie que vous menez, mais surtout la mort que vous vous préparez, on ne peut plus que désespérer d'ouvrir jamais vos yeux aux simples lumières du bon sens. Ces mots : « Nous avons donc erré loin de la voie de la vérité ... », par qui mieux que par vous pourront-ils être

prononcés ? Il est évident, en effet, que vous errez loin de la voie de la vérité, que la lumière de la vérité ne luit point à vos yeux, que vous vous laissez dans le chemin de l'iniquité et de la perdition, que vous parcourez des solitudes difficiles, et que vous ignorez la voie du Seigneur. Nous lisons ensuite : « A « quoi nous a servi notre orgueil ? Qu'avons- nous retiré de la vaine ostentation de nos richesses ? Toutes ces choses sont passées comme une ombre (1) ». Je ne crois pas que ces paroles puissent mieux se trouver que sur les lèvres d'Optat votre prédécesseur. Gardez-vous donc de vous croire ce que vous n'êtes pas et de périr tels que vous êtes ; ce n'est pas la foi, mais l'erreur qui vous presse, non pas de mourir avec joie pour le Seigneur dans cette persécution, mais de souffrir cette persécution que vous vous attirez par les oeuvres d'iniquité que vous inspire le Donatisme et ses erreurs.

LIII. Texte de la lettre : « Et d'une autre main : Je souhaite que la lumière vous éclaire et garde votre esprit sain et sauf ; je souhaite aussi que vous vous absteniez de faire mourir des innocents ». Réponse: C'est plutôt à vous à adoucir votre esprit en ouvrant les yeux à la lumière, si vous voulez que le tribun,, loin de sévir contre vous,,use à votre égard de la plus grande indulgence. Qui donc pourrait montrer plus de douceur que ce tribun auquel vous avez écrit et. qui vous invite à jouir de la vie, et, si vous refusez de la passer avec nous, vous autorise à prendre la fuite ? C'est vous qui contre vous-mêmes êtes durs, barbares, cruels, dépourvus de tout sentiment d'humanité, exerçant contre vous-mêmes une cruauté que connaissent seuls, contre leurs ennemis, les victimes de l'erreur, et les persécuteurs du genre humain; cruauté qui est pour les ennemis de l'erreur et pour les amis des hommes la cause des regrets les plus amers. Pourquoi .donc souhaitez-vous que le tribun s'abstienne de faire périr les innocents ? Tout d'abord l'innocence ne vous appartient pas ; toutefois, tandis que le tribun vous autorise à prendre la fuite, vous vous obstinez à courir à la mort. Il me semble que vous vous êtes mépris sur le sens des mots, et que vous avez pris l'une pour l'autre les deux expressions dont l'une signifie la mort et l'autre la délivrance. Quand donc

1. Sag. V, 1-9.

671

vous suppliez l'exécuteur des lois impériales de s'abstenir de faire périr les innocents, vous demandez en réalité qu'il épargne les imposteurs et qu'il permette que les innocents soient trompés impunément. N'est-ce pas lui demander, sans vous en douter, de violer la fidélité qu'il a jurée à Dieu et à l'empereur? En effet, si l'on en croit, non pas la justice véritable, mais la vôtre, on doit refuser aux empereurs le droit de guérir les divisions calomnieuses, et leur imposer l'obligation de les confirmer quand elles sont établies ? Si cette doctrine, dont la source m'est inconnue, mais qui assurément n'est pas celle des saintes Ecritures, vous paraît la doctrine véritable, si vous êtes pleinement convaincus que la puissance impériale doit rester absolument étrangère aux affaires religieuses, comment donc vos ancêtres ont-ils pu l'ignorer jusqu'au point de porter au tribunal de l'empereur Constantin la cause de Cécilianus? Parce que les lions ont épargné Daniel à cause de son innocence, vous voulez que l'empereur épargne ceux dont les calomnies l'ont exposé à la fureur de ces lions ? Mais heureusement que le jugement de l'homme ne fixe pas toujours le jugement de Dieu, qui tient dans sa main le coeur des rois et qui lui imprime le mouvement qui lui plaît (1). Or, quand le coeur du roi est infidèle, c'est pour les bons un moment de souffrances ou d'épreuves; au contraire, quand il se laisse diriger par la volonté de Dieu, les méchants se voient dans la nécessité ou de changer ou de fléchir sous le poids du châtement. Quant à votre situation présente, nous avons suffisamment montré dans laquelle de ces deux hypothèses vous vous trouvez, votre lettre elle-même ne laisse aucun doute à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, nous espérons toujours que, par la miséricorde de Dieu, ces épreuves, si elles ne vous servent pas, serviront du moins à quelques-uns d'entre vous.

LIV. Si vous éprouvez le désir de répondre à ma réplique, lisez le compte rendu de notre entretien avec Emérite; peut-être serez-vous plus heureux que lui et pourrez-vous trouver le moyen de réfuter toutes nos propositions. J'ai traité également avec lui l'affaire des Maximianistes, que nous vous avons si souvent objectée dans la conférence, et à laquelle vous n'avez rien pu répondre. A un fait aussi évident et aussi récent, que pouviez-vous

1. Prov. XXI, 1.

opposer? La sentence portée par vous contre Maximien était beaucoup plus sévère que celle qui avait frappé Cécilianus ; vous n'avez point rougi de le désigner comme un ministre de Dathan , Coré et Abiron , que la terre engloutit tout vivants en punition de leur schisme criminel (1); et cependant vous n'admettez pas qu'il ait souillé les complices de son schisme, puisque vous leur avez offert un assez long répit qui leur permît de rentrer dans votre communion; vous n'admettez pas qu'un Africain ait souillé des Africains, qu'un vivant ait souillé des vivants, un ami, ses amis, un associé, ses complices. Et vous osez soutenir que Cécilianus a souillé ses frères d'outre-mer, a souillé des étrangers, a souillé des hommes qui n'étaient point encore nés? Dites-nous, si vous le pouvez, comment vous avez réintégré dans leurs premiers honneurs Félicianus de Mustitanum, et Prétextat d'Assurium, que vous avez confondus avec Maximien et dix autres évêques, dans une même condamnation, et contre lesquels vous avez réclamé le bras séculier de deux ou trois proconsuls pour les chasser de leurs basiliques. Déjà même vous aviez choisi un successeur à Prétextat, et cependant rien ne vous a empêché de leur rendre leurs premiers honneurs. Au nom de quelle justice, de quelle raison, de quelle audace, osez-vous recevoir un maximianiste solennellement condamné, tandis que vous condamnez l'univers catholique tout entier sans l'entendre ? Au nom de quelle justice, de quel principe, de quelle audace, osez-vous dire que vous avez à vous mettre en garde contre les souillures dont pourrait vous flétrir Cécilianus, déjà mort depuis longtemps, que vous n'avez jamais connu, qui a été condamné une seule fois par vos ancêtres, et qui a été trois fois absous de toutes les accusations intentées contre lui par ces mêmes ancêtres; tandis que vous n'avez nullement à craindre d'être souillés par votre union avec Félicianus, condamné par décret de votre concile universel, et accueilli ensuite favorablement par vous tous et surtout par votre prédécesseur? Au nom de quelle justice, de quel principe, de quelle audace, invalidez-vous le baptême que donnent les Eglises que les Apôtres ont fondées au prix de leurs sueurs, tandis que vous recevez le baptême conféré par Félicianus et Prétextat, que vous

1. Nomb. XVI.

672

aviez solennellement condamnés et retranchés de votre Eglise ? Si, acceptant la fausse interprétation que vous embrassez et que vous nous objectez souvent, nous l'appliquions à ces paroles : « Celui qui est baptisé par un mort, « quelle utilité peut-il retirer de ce bain (1) ? » ne pourrions-nous pas ajouter qu'on a bien le droit de regarder comme des ministres morts ceux contre lesquels vous avez lancé avec tant de fracas, à Bagaitanum, cette sentence magistrale : « Les rivages de la mer sont tout couverts de malheureux qui périssent, comme autrefois les Egyptiens ; ce qui rend cette mort d'autant plus cruelle, c'est qu'après avoir rendu le dernier soupir dans ces eaux vengeresses, leurs cadavres gisent sans sépulture? » A cela, que répondrez-vous ? Voici que des morts baptisent ceux que vous recevez, et vous ne mourez pas ; et vous osez soutenir calomnieusement que nous sommes morts, afin que, pour justifier votre refus

de participer à l'unité catholique, vous vous donniez le droit de chercher la mort

1. Eccli. XXXIV, 30.

dans les flammes? Répondez à ces objections; vous avez le temps de méditer votre réplique. Du moins, nous vous rendons là un bienfait signalé, car pendant que vous réfléchirez à ce que vous devez répondre, vous ne penserez pas au moyen de vous faire mourir dans les flammes. Cependant nous ne voulons pas que, dans votre impuissance de répondre, vous cherchiez à vous esquiver, en nous répétant cette absurdité qui revient si souvent sur vos lèvres : « Si nous sommes tels que vous dites, pourquoi nous cherchez-vous? » Nous vous répondons : Puisque dans vos égarements vous avez cherché les Maximianistes, également perdus comme vous, à plus forte raison l'Eglise catholique doit-elle vous chercher avec plus d'ardeur encore. Vous nous dites, du fond de votre coeur: « Pourquoi cherchez-vous des hommes couverts de crimes si nombreux et si grands ? » Ouvrant sous vos yeux le livre de Dieu, nous vous répondons que « la charité couvre la multitude des péchés (1) ».

1. I Pierre, IV, 8.

[Haut du document](#)

---